

PER

R-382

Année

Le numéro: 20 sous

Janvier 1929

CON

LA REVUE DOMINICAINE



R. P. M.-A. LAMARCHE, O.P., Et le paradis à la fin de vos jours!
R. P. Ceslas RUTTEN, O.P., La spéculation.
R. P. Raymond-M. VOYER, O.P., Prière chorale.
R. P. Antonin BISSONNETTE, O.P., D'où vient la crise morale?
R. P. Aug. LEDUC, O.P., Chronique de Droit canonique.

LE SENS DES FAITS.—Lettre du Saint-Père, trad. par le R. P. RICHER. — La S. E. R., par le R. P. LEDUC. — "Quand nos pères allaient au sermon", par le R. P. LAMARCHE — Nouvelles diverses, par Fra DOMENICO.

L'ESPRIT DES LIVRES.—P. Dragon: *Miguel-Augustin Pro* (A. L.) A. Giuliani: *L'Angelo delle Scuole* (A. L.) Regattieri: *La vie de la vie* (A. L.) Audet: *Les Juges en chef de la Province de Québec* (A. L.) PP. Cornely et Merk: *Nouveau Testament* (A. P.)

ADMINISTRATION

SAINT-HYACINTHE

REDACTION

MONTREAL (N.-D. de Grâce)

LA REVUE DOMINICAINE

Publiée mensuellement

Directeur : R. P. M.-A. LAMARCHE, O.P.

ABONNEMENTS (payables d'avance)

Au Canada: \$2.00 — A l'étranger: \$2.25

Avec le "Rosaire pour tous", 25 sous en plus par an.

La Revue Dominicaine publie des articles de vulgarisation touchant les Ecritures, la théologie, l'apologétique ou le droit canon, et même des études de philosophie, de littérature, de sociologie ou d'histoire, pourvu que la religion ou la morale y soit concernée.

La Revue Dominicaine n'a pas de spécialité proprement dite dans le domaine religieux, mais elle accorde une attention particulière aux questions d'apologétique et aux problèmes de société, envisagés surtout au point de vue canadien.

La Revue Dominicaine publie des recensions et diverses chroniques, en s'attachant moins au récit des faits et à l'analyse des ouvrages qu'à leur signification d'ensemble.

La Revue Dominicaine ne sera pas responsable des écrits des collaborateurs étrangers à l'Ordre de Saint-Dominique.

Prière d'adresser les communications littéraires: manuscrits, volumes, etc., au R. P. Antonio Lamarche, 153, Avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal; et les communications administratives: abonnements, annonces, etc., au R. P. Jean Bacon, Saint-Hyacinthe.

Nous publierons en février:

"Trois heures avec M. Gilson", par M. l'abbé A. Beauregard

"Le rôle de nos syndicats catholiques",

par M. l'abbé A. Boileau

Tél. BYwater 0427

EMILE DUTRISAC

CARROSSIER

Spécialité: Peinture et vernissage d'automobiles

Rés.: 313 rue Principale, Ville St-Laurent

Tél. Bureau: 463

Résidence: 681-W

H. LETOURNEAU

ENTREPRENEUR PLOMBIER-FERBLANTIER

Posage d'appareils de Chauffage à l'eau chaude, à la vapeur
et réparations générales

265 RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE, P.Q.

LA CORDONNERIE J. A. LEMAY

est renommée par son honnêteté et le prompt service qu'elle met à votre disposition. Une visite respectueusement sollicitée vous en convaincra.

PRIX RAISONNABLES — SATISFACTION GARANTIE

212 RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE, P.Q.

TÉL. 525

E. A. GENDRON

PEINTRE-DECORATEUR

Peintures, Huiles, Vernis — Tapisseries, Electricité, Vitres

244 RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE, P.Q.

Téléphone 500

LOUIS BOURGEOIS, Limitée

FERRONNERIE EN GROS ET DETAIL

104-110 St-Antoine — 67-61 St-Simon,

St-Hyacinthe, P.Q.

F. Daoust, gérant

Téléphone 59-W

LA CIE D'EAU MINERALE

Propriétaire du célèbre PHILUDOR

148 RUE CONCORDE,

ST-HYACINTHE, P.Q.

“YAMASKA”

MAISON FONDÉE EN 1865

Achetez la chaussure de qualité par excellence, la meilleure chaussure est toujours moins élevée quel qu'en soit le prix si vous en obtenez un meilleur rendement.

DEMANDEZ-LA A VOTRE MARCHAND.

Manufacturée par **LA CIE J. A. & M. COTE.**

Téléphone Bell 403.

Etablie en 1910

Bureau Principal et fabrique
46-48-50 rue Laframboise

S'IL VOUS PLAÎT ADRESSEZ TOUTE CORRESPONDANCE
A LA COMPAGNIE

La Compagnie d'Orgues Canadiennes, Ltée

Orgues d'Eglise Tubulaires et Electriques. Orgues de Salon (Une spécialité). Souffleries Hydrauliques et Electriques des plus Modernes

ST-HYACINTHE, P. Q.

Demandez nos prix

Matériaux de

Giner Desjardins
Limitée

Rue St. Denis, Près Ste-Catherine,
Tél. Lancaster 5271* MONTREAL

QUINCAILLERIE
PLOMBERIE
CHAUFFAGE
PEINTURE
Etc., Etc.

Téléphone Bell 310

Carrosse No 2

JOSEPH BERTRAND

COCHER

Entrepreneur de Pompes funèbres

No 30 rue Laframboise, ST-HYACINTHE

Services de Louage. Carrosses simples et doubles, pour Mariages, Baptêmes, etc.
Automobile. EXPRESS

Tél. Crescent 2734

M. J. ALBERT LaRUE

ARCHITECTE

A.A.P.O.

A.A.P.O.

559 Durocher

Montréal

124 King O., Sherbrooke

E. H. RICHER & FILS
Enrg.

Libraires-Importateurs

ORNEMENTS D'EGLISE

Bureau:

127 Cascades, Saint-Hyacinthe

LAFRANCE & SYLVESTRENégociants et Importateurs d'Épiceries
en gros

TEL. BELL 271

120 ST-ANTOINE,

ST-HYACINTHE, P.Q.

Tél. Résidence 244W

(Le soir) Tél. Résidence 244J

Tél. Bureau 88

Maison établie en 1879

A. BLONDIN & CIE

115 Cascades, Saint-Hyacinthe

CELOTEX — BOIS DE CONSTRUCTION

FOURNISSEURS EN GROS

Plomberie, Chauffage et Matériel de Construction

Téléphone : Bureau 120

Habitation 419

J. O DUPRAS

NEGOCIANT EN

GRAINS, FARINES et GRAINES DE SEMENCE

Dépositaire des célèbres farines à pâtisserie

"Five Roses" et "Jubilé"

29, RUE LAFRAMBOISE

ST-HYACINTHE

CATALOGUE DE LUXE DE "LA BRODERIE MODERNE"

Maintenant en vente à vingt-cinq sous. Beaux modèles et bas prix.

Indispensable dans toutes les familles.

GRATIS: Magnifique prime donnée avec chaque commande de six catalogues.

LA BRODERIE MODERNE Dépt M.

2178 MONT-ROYAL EST,

MONTREAL

La Revue Dominicaine

Canada \$2.00 par année
Etranger 2.25 " "

Avec le Rosaire, 25 sous en plus.
Prix de l'unité: 20 sous

Le Rosaire pour Tous

Bulletin mensuel publié par les Dominicains de
Saint-Hyacinthe.

Canada—Distribué par zélatrices 25 sous par année
Envoyé par la malle 35 sous " "
Etranger—Par zélatrices 40 sous " "
Envoyé par la malle 50 sous " "

Prix de l'unité: 10 sous

Toute personne ayant recruté 10 abonnements nouveaux à la
Revue Dominicaine recevra le onzième gratis.

Deux messes sont dites chaque semaine aux intentions des
Zélateurs, des abonnés, de la Revue Dominicaine et du Rosaire
pour tous.

Nous donnons de jolies PRIMES, aux Religieux, aux
Prêtres, aux laïques Zélateurs qui nous envoient des abonnés,
à l'une ou l'autre Revue.

Toute personne qui nous enverra pour \$40.00 d'abonne-
ments, aura droit à une affiliation perpétuelle, pour elle-même,
ou pour une personne qu'elle nous indiquera, à l'Oeuvre du
noviciat des Dominicains du Canada.



*La Banque Provinciale du Canada
remercie tous ses clients et amis du pa-
tronage qu'elle en a reçu durant l'année
écoulée et les prie d'agréer ses meilleurs
vœux pour celle qui commence.*

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

NOUS

nous spécialisons dans les Prêts aux Communautés Reli-
gieuses, aux Fabriques et aux Hôpitaux.

Consultez-nous

avant de faire vos emprunts. Il ne vous en coûtera rien
et nous sommes assurés de vous trouver un système
économique rencontrant aussi bien vos besoins que vos
disponibilités.

Sur demande

nous nous rendrons sur les lieux discuter vos projets.

Une expérience

de plusieurs années est la garantie de ce que nous
avançons.

BRAY, CARON & DUBE, LIMITEE

Banquiers en Obligations

105, RUE SAINT-PIERRE, QUEBEC

Tél. 2-8160 — 2-8161

Tél. Lancaster 1907

*Nous nous ferons un plaisir de fournir
des estimés pour vos travaux d'impression.
Notre motto: Promptitude et satisfaction.*

ADJ. MENARD

987 St-Laurent, Montréal

HUDON-HEBERT-CHAPUT

Limitée

Importation et Gros
en Alimentation

Montréal

Maison fondée en 1839

(Canada)

HENRI RAYMOND & CIE,

SAINT-HYACINTHE, Qué.

TEL. 259

ASSURANCE-FEU.

Représentant les meilleures compagnies non tarifées

M. O. DAVID & CIE Enrg.

MARCHANDS-TAILLEURS

86 St-Simon

ST-HYACINTHE

Habits faits sur commandes à court avis. Fourrures, Chapeaux et Casquettes.

J. D. DESROSIERS

MARCHAND DE

Chaussures, Claques, Valises, Etc.

Téléphone Bell 401

143 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE



Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P.Q.

Etablie en 1879

Au delà de 1200 INSTRUMENTS ont été construits par cette maison
pour le CANADA, les ETATS-UNIS, les ANTILLES
et l'AMERIQUE DU SUD.

ARTHUR LEDOUX

OPTICIEN - BIJOUTIER

ST-HYACINTHE, P. Q.

Yeux examinés et Verres ajustés

— AVEC SOIN —

L. P. MORIN & FILS ENRG.

ENTREPRENEURS-MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, MOULURES, DECOUPAGES, ETC., ETC

Spécialité :

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

tout ouvrage fait promptement. Satisfaction garantie

Coin des rues

St-Joseph et St-Anoine

St-Hyacinthe, P.Q.

Charité bien ordonnée commence chez soi !

Dans votre famille, qu'il faut protéger par l'assurance;
 Dans votre nationalité, où il faut garder vos capitaux,
 pour que subsistent vos oeuvres et vos institutions.

La Société des Artisans Canadiens Français

Fondée en 1876



La plus forte société française en Amérique

Assure les hommes, les femmes et les enfants
 au moyen des systèmes suivants :

Vie entière;
 Vie 10, 15 ou 20 ans;
 Dotation 10, 15, 20, 30 ou 40 ans;
 Cessation de paiements à l'âge de 70 ans;
 Rentes viagères à 65 ou à 70 ans;
 Double indemnité en cas de mort accidentelle;
 Bénéfices en maladie;
 Assurance infantile à vie ou à dotation;
 Rachat en cas d'invalidité totale et permanente;
 Prêt sur police;
 Assurance prolongée;
 Police acquittée.

Nos officiers de succursales et notre bureau d'accueil et de renseignements sont prêts à fournir tous renseignements sur demande.

Bénéfices payés . .	\$13,500,000.00	Fonds accumulés .	\$10,500,000.00
Membres actifs . . .	72,000	Assurance en force	51,000,000.00

S'il coûte cher de garder une assurance, il en coûte plus encore de faire face au malheur, s'il survient sans qu'on se soit protégé suffisamment.

SIEGE SOCIAL: MONTREAL.

Secrétariat, administration et bureau médical: 930, St-Denis.
 Accueil, renseignements et publicité: 924, St-Desis.

La Revue Dominicaine

Publiée mensuellement

XXXV ANNEE -- TROISIEME PERIODE

—
1929
—



Couvent des Dominicains
SAINT-HYACINTHE

La Revue Dominicaine

XXV - 1904

IMPRIMATUR :

FABIEN-ZOEL

Evêque de Saint-Hyacinthe



Superiorum permissu

Conseil des Dominicains
Saint-Hyacinthe

ET LE PARADIS A LA FIN DE VOS JOURS

N'est-il pas étrange qu'on ne puisse formuler un souhait de bonne année, tant soit peu rationnel et chrétien, qui n'enveloppe au moins discrètement la pensée de la mort. Nous n'avons certes, personne d'entre nous, la prétention d'exprimer ces vœux de circonstance autrement ni mieux que nos pères. Onctueuse et caressante, leur formule rappelait malgré tout la fatale échéance: bonne et heureuse année, et le paradis à la fin de vos jours !

“Vous venez donc en ce moment nous souhaiter une bonne mort ?” — Pourquoi pas ? On pourrait dire, si vous le préférez, avec plus de caresse et d'onction: une année de préparation... lointaine à la mort. Je ne veux pas la mort de l'abonné — et pour cause — mais qu'il soit heureux en ce monde et en l'autre.

Du reste, l'instant se présente — le plus souvent vers la cinquantaine — où il faut bien que l'on songe au grand départ. Le second versant se précipite: et l'on a beau s'appliquer à freiner, le “marche, marche” de Bossuet retentit dans l'espace.

Je ne souhaite pas à mon lecteur une fin rapide, improvisée, qui ne lui laisse aucun loisir de mourir complètement, morceau par morceau, puissance par puissance. Je demande pour lui à la Très Sainte Vierge une mort où rien ni personne ne soit oublié, où l'amer sacrifice soit élaboré, puis consommé dans sa perfection. Autrement, il n'obtiendrait pas à la fin de ses jours un ciel immédiat. Qu'est-ce en effet que le purgatoire ? L'état temporaire de “ceux qui ont négligé de mourir complètement, laissant en panne toute une partie d'eux-mêmes, et

pour qui il nous faut prier afin que leur mort soit arrangée, raccommodée peu à peu, jusqu'à devenir parfaite." (Jacques Rivière, A la trace de Dieu, p. 261.)

Il y a donc un travail à entreprendre durant cette année 1929. Travail de préparation graduelle à une mort parfaite. Travail accompli en toute sérénité d'âme, comme si vous étiez sûrs d'atteindre à une longévité patriarcale. Il s'agit d'exécuter avec amour, avec une sorte de passion artistique, les petites tâches du moment, puis de les offrir à Dieu en toute simplicité, sans viser à plus d'héroïsme. La vie ne se compose pas de grandes lignes, mais de détails concrets, journaliers. C'est une trame serrée, non un lâche canevas. Les grandes lignes, on les rêve, on les dispose, on les organise, on ne les vit pas. Par conséquent, il serait téméraire et vain de prétendre servir Dieu dans et par les grandes lignes de sa destinée. Trouvez donc un maître de la terre qui consentirait à être servi de la sorte ! C'est le détail qui compte. Dieu exige une application des puissances, non une simple orientation. Obras, obras, des œuvres, des œuvres, répétait constamment sainte Thérèse d'Avila.

Ce travail comporte en lui-même sa joie et sa récompense, contrairement aux œuvres profanes dont le salaire est extrinsèque, longtemps attendu parfois. Il comporte également sa monotonie, et monotonie engendre peine. A cette épreuve journalière viendront s'ajouter des souffrances de choix, autorisées par la divine Providence. Vous n'en saisirez pas toujours immédiatement le motif. Les enfants, quand ils assistent à la taille des arbres, ouvrent de grands yeux étonnés. Ils ne s'expliquent point ces meurtrissures. Le père ou le jardinier connaissent les effets bienfaisants de chaque coup de serpe. "Par la souffrance, écrit M. Edouard Estaunié, l'homme

acquiert le besoin de l'immortalité, et, brisant les limites d'un présent qui ne compte plus, projette son existence véritable dans les régions de l'infini."

Mais quand la joie fleurira comme une soudaine étoile, il faudra daigner l'apercevoir à distance et dans ses humbles proportions. Je connais un professeur de philosophie qui volontiers exhorte ses élèves à ne pas négliger les petits bonheurs, car le grand n'existe pas, ou, s'il existe, c'est d'eux qu'il est formé. Petites actions, courtes allégresses, voilà la trame ordinaire de l'existence ici-bas.

Puis un jour l'infini se dévoile ! On entre pour jamais dans ce paradis de délices où se trouvent à la fois, dit saint Thomas, le charme du printemps : ubi est amenitas vernalis, la lumière de l'été : luciditas æstivalis, la fécondité de l'automne : ubertas autumnalis, et le repos de l'hiver : quies hiemalis.

M.-A. LAMARCHE, O.P.

— * —

LA SPECULATION

— Mon Père, on spécule aujourd'hui dans tous les milieux et à tous les âges. Est-il vrai, comme d'aucuns le prétendent, que la spéculation est un péché ? A-t-on le droit d'affirmer qu'elle constitue une injustice ?

— Cher ami, calez-vous bien dans ce fauteuil afin de n'être pas distrait. Le problème est complexe et c'est le cas ou jamais de rappeler qu'il est plus facile de poser une question en deux lignes que d'y répondre brièvement.

Le jeu auquel on se livre pour se distraire et où les mises sont peu élevées, n'est pas condamnable en soi. Π

en est de même de cette forme spéciale de jeu qu'est la spéculation du marché à terme. Le marché à terme n'est certes pas injuste quand les deux parties ont réellement l'intention de vendre et d'acheter des marchandises ou des titres, réserve faite, cela va sans dire, de l'abus qui consisterait à exploiter l'ignorance ou la détresse de l'autre partie.

Mais que faut-il penser du terme proprement dit, qui se liquide par le paiement de la différence, sans livraison effective de marchandises ou de valeurs qu'on n'a jamais eues et qu'on ne se propose pas d'acquérir ? Faut-il le condamner en principe et en bloc, c'est-à-dire, dans tous les cas et quels que soient ceux qui le font ?

Non, car les hommes d'affaires savent qu'une spéculation modérée constitue souvent un stimulant utile, sinon nécessaire, et qu'elle peut régulariser le cours des capitaux flottants en empêchant les deux extrêmes que sont leur pléthore ou leur brusque raréfaction. Le marché à terme est utilisé aussi par des commerçants légitimement préoccupés de se prémunir contre les variations du cours des changes dans le pays dont la monnaie n'est pas stabilisée. Enfin, il peut être opportun d'intéresser le public à des titres n'offrant pas de perspective de rémunération immédiate, mais qui représentent des entreprises de longue haleine et d'utilité générale.

Mais s'il en est ainsi, où donc commence l'injustice ?

Elle est flagrante quand on a recours, pour faire hausser ou baisser les titres à des manœuvres déloyales, par exemple, la diffusion de nouvelles fausses, ou présentées comme certaines, lorsqu'elles ne le sont pas. Elle est évidente aussi quand on spéculé pour des sommes supérieures à son avoir. On se met ainsi dans l'impossibilité de payer la différence en cas de perte. Entre ce

procédé et celui qui consiste à émettre des chèques sans provision, il n'y a guère qu'une nuance : un peu plus de cynisme dans le second cas que dans le premier.

Mais le spéculateur qui s'abstient d'induire des tiers en erreur, se rend-il coupable d'injustice ? A première vue il semble bien que non, et qu'il ne fasse du tort qu'à lui-même. En effet les deux parties ont conscience de l'issue aléatoire de leur opération, et s'exposent volontairement au risque. Reprochons leur d'être imprévoyants, gaspilleurs et même insensés, soit ; mais la légèreté et la cupidité ne sont pas synonymes d'injustice.

Cette façon d'envisager la question est superficielle, parce qu'elle isole arbitrairement le joueur du milieu et de la société où il opère.

La morale sociale a toujours enseigné, et le bon sens a toujours admis que l'intérêt général ou ce que les anciens théologiens appelaient d'un mot plus beau : le bien commun, dépasse et domine le point de vue particulier et l'intérêt personnel. Il n'en est du reste pas entièrement distinct, car le bien de l'ensemble de l'organisme a d'heureuses répercussions sur tous les membres. Nous nous résignons à l'amputation d'un membre dès que nous avons la certitude que cette opération est indispensable pour sauver l'organisme.

Cela étant, qui n'entrevoit immédiatement que le joueur inflige un dommage immérité et souvent grave à son entourage et à la société entière ?

A son entourage d'abord. La passion du jeu, qu'il s'agisse de jeux dans un Casino, de paris aux courses ou de spéculations boursières, débute comme les autres passions : c'est une sorte de passe-temps qu'on croit inoffensif ; on ne veut que se distraire un peu, et les mises sont petites. Mais peu à peu les heures données à cette

prétendue distraction s'allongent et l'enjeu augmente. Le gain enhardit et la perte exaspère. Ajoutez-y l'entraînement d'un entourage généralement peu reluisant; et bientôt ce qui devait arriver, arrive ! La passion qui était d'abord une étincelle, puis une flamme, devient un brasier qui ne s'éteint plus que faute d'aliment. Mais que de choses ont disparu dans le brasier: la fortune et parfois même l'avenir des siens, les scrupules de conscience, la réputation, et surtout le goût du travail régulier et calme. Les nerfs, longtemps secoués par des émotions trop violentes, ne s'accrochent plus d'une existence paisible et de distractions reposantes. Il faut gagner vite et beaucoup, puis chercher de la diversion dans des exercices violents et des plaisirs pimentés. Ce que devient dans tout cela la vie de famille et l'avenir des enfants, pas n'est besoin de vous le décrire.

Ce n'est pas seulement la famille, c'est toute la société qui est menacée par la fièvre du jeu. Le temps n'est pas encore très éloigné où les familles honorables ne connaissaient qu'une manière d'arriver honnêtement au succès et à la fortune: le travail et l'économie. Certes, il y avait des usuriers, car ils sont de tous les temps, de tous les pays et de toutes les couleurs. La Providence a permis que l'hyène qui se repaît de cadavres survécût au déluge. Mais la corporation des usuriers n'était pas haut cotée et le peuple les avait en horreur, même quand il était acculé à la nécessité d'avoir recours à eux.

Ce qui distingue notre époque des temps passés, c'est la quantité invraisemblable de gens qui trouvent naturel de "faire travailler l'argent", de remplacer le labeur productif par la spéculation, et l'effort méritoire par la recherche du "bon tuyau". Hypnotisés par l'audace et la chance de ceux qu'on voit réaliser rapidement

des gains considérables, ils ne pensent plus qu'à risquer le coup. Des financiers consciencieux ont beau signaler le danger de l'inflation des valeurs boursières; on ne les écoute pas et on les croit intéressés à répandre des bruits pessimistes. Bientôt la crise éclate, fait de nombreuses victimes, puis s'atténue et s'oublie plus ou moins vite. On ne tarde pas à recommencer en se proposant bien cette fois d'être plus prudent, mais l'histoire d'hier ne tarde pas à être reproduite à de très nombreuses éditions. Aucun cataclysme n'a jamais englouti la race des gogos.

Mais ce qu'il y a de plus dangereux, du point de vue moral et social, c'est l'état d'âme consistant à croire qu'il est permis et même honorable de s'enrichir rapidement sans travailler. Cette idée est le renversement complet de la notion même de justice, et nous mènerait en ligne droite à la Révolution. En effet, la somme totale de biens dont dispose un peuple est évidemment limitée et on peut l'évaluer que plus ou moins approximativement. Pour que le gain ait une raison d'être, il faut que ses bénéficiaires aient contribué d'une façon directe ou indirecte à enrichir le patrimoine scientifique, artistique ou économique de la nation. Si tout le monde s'arrogeait le droit de prendre dans ce fonds commun sans rien y mettre, ce serait à bref délai l'appauvrissement général. Or, telle est précisément l'indéfectible prétention du spéculateur: prendre sans rendre, et gagner sans produire.

Je sais bien qu'un simple déplacement de marchandises et de valeurs constitue souvent pour un pays un enrichissement. Des matériaux déposés à pied-d'œuvre valent évidemment plus que s'ils restent en stock à l'endroit de leur extraction ou de leur fabrication. Du point

de vue économique, leur transfert à l'endroit voulu constitue donc une production de valeur.

Aussi bien l'Eglise n'a-t-elle jamais songé à condamner le commerce honnête ou la finance loyale, mais l'injustice consiste essentiellement à transformer en titre légitime de propriété la chance substituée au travail.

L'homme le plus fruste a conscience qu'il existe un déséquilibre, et par conséquent un danger d'effondrement social dès qu'une trop grande partie de la fortune d'un pays est accaparée par des hommes qui n'enrichissent pas son patrimoine moral ou matériel.

Rien n'est démoralisant comme de voir des muscles d'acier ou des poings vigoureux devenir des sources de revenus beaucoup plus considérables que la possession d'un cerveau parfaitement équilibré.

Un peuple est mûr pour la décadence et la disparition quand il oublie jusqu'au sens des proportions morales et ne sait plus honorer les valeurs supérieures que sont la culture de l'esprit, la délicatesse de conscience, le charme de la modestie, le rayonnement de la courtoisie et par dessus tout, la bonté du cœur.

C'est l'honneur de la religion de rappeler sans cesse que la vertu cardinale de justice ne flétrit pas seulement le brigandage, l'escroquerie et la diffamation haineuse, mais qu'elle stigmatise non moins énergiquement tout ce qui nous fait perdre de vue que le vrai bonheur et la réelle grandeur consistent à limiter nos besoins et à étendre toujours notre dévouement.

G. C. RUTTEN, O.P.

Bruxelles.

PRIERE CHORALE

Celle-là, par exemple, je ne l'attendais pas : *Dans vos grands Ordres monastiques*, me disait quelqu'un dernièrement, *vous avez fini par labialiser la prière*. Et je compris que mon interlocuteur exprimait autre chose qu'un pur sentiment personnel.

Est-ce vrai que l'on aurait répété cela ? Ce serait UNE des objections !... Que l'on dise alors bien vite ce que l'on entend par ces prières vocales, ainsi établies en abus dans nos sociétés monastiques. Chacun sait bien qu'un bourdonnement de prière traverse souvent le silence des cloîtres, que là plus qu'ailleurs on murmure à Dieu la louange et l'imploration, que l'on y prie toujours en assemblée, en rythme et en attitude. Mais quelle PRIÈRE est exprimée par ces gestes, traduite dans ces paroles, réglée en ce cérémonial ?

Ce qu'ils vocalisent, reprennent, modulent, les moines, dans la résonnance de leurs stalles ? Il suffirait peut-être de le demander à leurs titres, à leur nom. Ne seraient-ils pas en représentation, au pied de ce trône royal de l'autel, sur le bois incliné en geste d'hommage où ils s'accourent ? Nous avons l'impression, n'est-il pas vrai, que ce n'est pas en leur nom personnel qu'ils se tiennent là, y reviennent à des heures marquées, s'y attardent jusque dans la nuit. Ces longues audiences de prière, en groupe et en tenue, semblent intéresser, plus qu'une âme ou une famille, le monde entier. Ne serait-ce pas l'Eglise qui aurait le devoir, et plus encore, le goût de ces perpétuelles présences, en l'union que lui propose son Homme-Dieu, avec l'assiduité que lui réclament les

exigences du ciel et les indigences de la terre ? Ce qu'elle ne peut réaliser en chacun de ses membres, la plupart besognant pour celle des deux vies qui passe, ne le demanderait-elle pas à ces insoucians du terrestre ? Elle leur aurait alors concédé à cette fin ce nom qui signifie la rencontre de la créature et du créateur : *religion, religieux*. L'Eglise se déchargerait ainsi en quelque sorte, sur les assemblées chorales monastiques, du grand devoir de solennelle exoration qui lui revient, en tant précisément que société des âmes rattachées à Dieu. Ce seraient là ses mobilisés de l'adoration et de la demande, sa garde priante.

Eh bien oui ! c'est au nom l'EGLISE, dans sa langue, avec son esprit que ces choristes égrènent leurs liturgies. S'ils ensèrent l'autel de leurs rangées blanches, brunes ou noires, c'est que l'EGLISE s'incorpore au Christ, qu'elle vit de son hostie, de ses grâces et de sa vie, et que c'est toujours *par le même Jésus-Christ Notre Seigneur* qu'elle prie ; — s'ils ouvrent le livre de leurs oraisons, c'est l'antiphonaire, lourd de proses, de vers et de gammes, où l'EGLISE a recueilli les psaumes de son chantre inspiré, les récits de ses évangélistes, les homélies de ses docteurs, les légendes de ses saints ; — s'ils parlent, lisent, chantent, s'interpellent, se répondent, c'est pour la grande prière de l'EGLISE, qui s'ouvre par le *Domine labia mea aperies*, qui doit porter au loin, à toutes les âmes qu'elle convie et qu'elle représente, son mystère de la louange ; — s'ils se signent, s'inclinent, se prosternent, se saluent, prennent le langage de toutes les attitudes, c'est que l'EGLISE, corps et esprit, veut associer la matière aux ascensions de la pensée, réchauffer les membres au feu de l'âme, et comme habituer notre lourde chair aux agilités qui l'attendent au royaume des anges ; — et

s'ils échelonnent leurs rites, leur assignent certains moments du jour et de la nuit, suspendent pour les reprendre leurs murmures de louange, c'est parce que l'EGLISE est chargée de sanctifier les durées et les espaces, de faire prier toutes les heures du jour et toutes les saisons de l'année, d'envelopper la terre de ses traînées d'encens, pour que sans cesse elle fume vers Dieu dans l'hommage et la supplication. Ils sont là de grand'garde pour l'EGLISE, par elle, avec elle, en elle, exécutant le SAINT OFFICE, la prière solennelle de l'Epouse du Christ, Roi des siècles et Sauveur des hommes.

Ne saviez-vous pas cela, vous qui les incriminez ? Ne soupçonniez-vous pas que, dans ces psalmodies et ces chants, les moines accomplissaient l'OEUVRE LITURGIQUE ? C'est depuis si longtemps leur grande affaire, ne le saviez-vous pas ! L'histoire culturelle avait dû pourtant vous révéler assez d'origines et d'enrichissements monastiques ; si vous essayiez, à plaisir, de retrancher toutes les combinaisons de vos calendriers, toutes les cérémonies de vos rituels, toutes les hymnes de vos bréviaires, toutes les mélodies de vos graduels, qui portent, ou devraient porter le nom d'un moine ! Ils n'avaient guère vécu que des HEURES, ces antiphones qui s'en étaient assimilés chaque rythme : vous l'avez bien vu à leur refus de préférer toute autre prière à l'office divin ; à leur incompréhension, non encore vaincue, des demi-heures de recueillement commandé, en dehors de la prière liturgique ; et aussi, à la belle guerre qu'ils ont livrée à toutes ces dévotions mièvres, sans sève et sans suc, où Dieu est supplanté, les fêtes du Christ remplacées, la prière de l'Eglise rétrécie à la mesure des caprices individuels. Vous êtes entrés d'ailleurs dans nos églises conventuelles, dédiées à la Vierge du Rosaire, à saint François, à saint Bruno, à saint Benoît ; avez-vous hésité un instant à

reconnaître les paroles du bréviaire dans le murmure qui montait de là-bas, derrière l'autel, à distinguer les rites purs de la fête ou de la férie de l'*Ordo* dans les cérémonies qui se déroulaient au sanctuaire?

En tout cas, veuillez ne pas m'en vouloir si je réclame au nom de quelques PRINCIPES, puis d'une très vieille TRADITION, et un peu aussi — qu'on le comprenne et me le pardonne — au nom de l'héritage reçu d'un grand ancêtre de la prière chorale: saint Dominique.

* * *

L'Eglise appelle le bréviaire son *office*. C'est ce qu'elle a à faire, *ob facere*; sa part de service dans la marche de l'humanité qui peine vers Dieu; sa fonction dans la grande armée chrétienne: le rôle d'orante qu'elle accepte, en pleine conscience et toute responsabilité, attentive à l'exécuter comme un devoir sacré: *ut digne, attente ac devote hoc officium recitare valeam*, dit-elle en commençant.

Quelle sera dès lors la prière de cette députée de nos devoirs et de nos besoins? Lorsqu'ainsi elle se recueille sur le parchemin enluminé du livre des HEURES, nous devons nous dire que l'Eglise entre, au nom de la terre, dans l'intimité de l'audience divine. A l'ombre du Christ, ou plutôt, Le tenant par la main, elle peut s'approcher de Dieu, L'interpeller en toute confiance. On connaît, aux palais des grands, l'émotion et la singulière solennité de ces heures-là. Et nous songeons que *sept fois le jour*, devant le trône du Dieu tout-puissant, l'Eglise paraît à une semblable audience OFFICIELLE, dans une intercession PUBLIQUE aussi, pour un hommage d'adoration et de repentir UNIVERSEL comme le monde.

Est-ce que cette prière OFFICIELLE ne se distingue pas de celle qui s'échappe du secret d'un battement de cœur? Non, le culte officiel ne peut se satisfaire ici du dissimulé et de l'intime. Il y faut le cérémonial et les formules, les démarches et les paroles; l'Eglise ne l'oublie pas quand elle s'agenouille devant le Souverain Maître, pour y représenter la multitude de ses enfants; elle appelle ce moment, celui de la prière CANONIALE: celle qu'a réglée les saints canons, où les gestes ont été prévus, les paroles de l'hommage calculées. Où trouver ailleurs la solennité de cette ambassade? Sans doute, le plus humble diacre, qui jette au christ de la muraille nue de sa chambre de séminariste, les paroles fraîches de son bréviaire, représente l'Eglise devant Dieu, exécute sa royale députation. Mais, est-ce que le rite de l'office divin s'y déroule pleinement? Où sont les discours et les gestes de sa composition, l'insistance de ses reprises et l'accent de ses interpellations? S'y tient-on assez droit, s'y incline-t-on assez profondément, observe-t-on tout le décorum de ces audiences officielles?... Je songe aux imposantes psalmodies, en attitude et en accord, de nos grands chœurs conventuels.

C'est encore une prière PUBLIQUE. L'Eglise est unité, mais en tant qu'elle est une somme. La collectivité est inscrite dans sa nature, inséparable de son nom comme de ses mérites. Son corps, c'est le Christ plus chacun de nous. Quand donc nous disons que l'Eglise paraît officiellement devant Dieu pour son peuple, nous devons entendre qu'elle y paraît avec lui. Elle ne le représente pas seule alors, mais mêlée à ses rangs, portée à sa tête. Sans doute nous sommes toujours en quelque manière avec l'Eglise dans sa prière, comme ses membres et les bénéficiaires de ses mérites. Mais cette fois, la participation est plus réelle, plus effec-

BAnQ NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

sa grosse lettre gothique; le violet, le rouge ou le blanc des couleurs liturgiques; la flamme des cierges; l'animation flamboyante du saint dans sa verrière: tout cela n'annonce-t-il pas assez que quelque chose doit se passer, SE FAIRE dans ce décor? Le drame qui va s'y dérouler ne comprend-il pas ses acteurs, comme il suppose son parterre? Le rituel canonique a partagé les rôles: il y a l'HEBDOMADAIRE qui entonne l'office, le CHANTRE qui dirige les chœurs, les ACOLYTHES qui éclairent l'assemblée, le LECTEUR qui lit la page d'Écriture ou la légende du saint, l'ANTIPHONE chargé des versets dont la répartition se multiplie, s'acharne à souligner, à marquer dans les esprits et dans les cœurs les sentences qui ne s'oublient pas. Et à qui vont les premières paroles, qui sont vraiment une convocation, qui retomberaient dans la tristesse du silence si le peuple n'était pas là ou attendu, qui perdraient une si grande part de leur sens si elles n'étaient jetées à l'espace et au public: *Venite exultemus Domino...* Que veut dire ce pluriel élargissant, dans l'invite à la louange? Enfin tout ce texte distribué et sitôt pontué en dialogues: versets en relancement; refrains des répons; bénédictions implorées sitôt accordées: tous ces duos, ces alternances, ces appels, ces réponses ne supposent-ils pas le nombre, l'action, les voix? Quelle autre chose que le bréviaire sera jamais psalmodiée et chantée, s'il y a une prière — et il y en a une — qui doit être vocale: COMMUNIS QUIDEM ORATIO, QUAE PER MINISTROS ECCLESIAE IN PERSONA TOTIUS POPULI DEO OFFERTUR, DEBET ESSE VOCALIS. (Saint Thomas d'Aquin.)

C'est pourtant l'office divin qui s'ENTONNE! Entendez-vous: DOMINE LABIA MEA APERIES. — C'est l'Eglise, muezzin chrétien, qui se lève pour la grande prière, au milieu de sa terretre communauté. Pour ceux qui dorment dans le silence de la nuit, elle fera

monter son hymne d'amour au Roi de la création: DOMINE LABIA MEA APERIES. — On a dit que la musique des astres peut être entendue. Ce ne serait en tout cas que l'harmonie inconsciente des immensités roulant dans leurs abîmes. Ne faut-il pas surtout au Dieu de l'univers le perpétuel murmure des âmes, qu'il a faites plus profondes que les mers, plus larges que la terre, plus hautes que les étoiles ? Cette voix intelligente qui doit monter de la création, avec celle des hémisphères et des astres, sera celle de l'Eglise priant pour les humains: DOMINE LABIA MEA APERIES. — Les silences de notre terre sont courts. La nuit n'est qu'une trêve somnolente. Avant que le soleil ait paru, la grande caravane chrétienne repliera sa tente, pour continuer sa marche vers Dieu, dans les sables de son désert. L'Arche sainte du Dieu des promesses et des colères ne doit pas être oubliée dans la hâte et les tumultes du départ. Les paroles de la prière doivent d'abord remercier le Seigneur qui a préservé son peuple de la main des impies pendant le sommeil, et puis implorer Dieu pour la route qui s'ouvre blanche et monotone. L'Eglise, qui continue le sacerdoce d'Aaron, reprendra les cantiques d'Israël nomade, entrant dans les rumeurs du jour et des soucis: DOMINE LABIA MEA APERIES. — Les étapes de la route sont parfois longues, les fontaines, dans l'ombre de leurs palmiers verts, distancées. Et, nos espérances sont si mobiles, nos oublis si aisés, nos trahisons si promptes ! Pour la foule qui emplit de ses bourdonnements la plaine où elle a fixé sa halte d'un jour, que le découragement travaille, que tentent les dieux étrangers, que les voluptés guettent, l'Eglise élèvera ses bras sur la montagne sainte, voulant détourner et compenser l'Eternel de nos folies coupables par la diversion de sa prière: DOMINE LABIA MEA APE-

RIES. — La Terre aux grappes prodigieuses, qui doit nous enivrer de joie, est encore loin par delà le domaine des tribus ennemies. Sans l'eau miraculeuse de la grâce et la manne eucharistique, nous serions déjà dans la mort. L'Eglise continue de frapper pour nous à la source de vie. Le bruit de sa prière, moins emportée et plus confiante que celle de Moïse, se fait encore entendre au sommet du rocher. C'est le sacrement de la louange: DOMINE LABIA MEA APERIES. — Et puis la longue colonne des rachetés compte des arrivés à sa tête.. Des frères en nombre: *vidi turbam magnam*, chantent déjà dans la terre des vivants. L'Eglise, dont les agents invisibles circulent des uns aux autres, nous apprend leurs cantiques. Nos chants doivent signaler aux élus de la gloire la marche de leurs frères itinérants, aider nos fatigues de leur parfum d'espoir, nous entraîner à l'éternel cantique de la Patrie. "Seigneur, ouvrez maintenant mes lèvres, pour la louange que je chanterai dans le paradis", voudrait nous faire dire l'Eglise, employant le futur comme une anticipation d'éternité: DOMINE LABIA MEA APERIES, ET OS MEUM *annuntiabit* LAUDEM TUAM !

* * *

Le rite de l'OFFICE de l'Eglise — sa grande prière officielle publique, universelle et active — semble bien devoir être celui de la louange chorale. Un FAIT sensible et éclatant comme les liturgies psalmodiantes de tous les siècles, rejoint et souligne ce DROIT. Nos chœurs monastiques ne font que soutenir et amplifier, à travers les âges, la récitation de psaumes de ces primitives *Vigiles* qui devaient suggérer le bréviaire.¹

1—J'emprunte ces notes historiques à Duchesne: *Origines au culte chrétien*; à Batiffol: *Histoire du Bréviaire*; à Dom Guéranger; à Dom Festugière; au Père Cormier.

La SYNAXE des débuts de l'Eglise rassemble les premiers chœurs liturgiques. C'est la réunion chrétienne de la nuit qui précède la fête de Pâques dans la chambre haute empruntée au riche, si les chrétiens ne sont pas encore compromis; dans la catacombe humide qui superpose ses cachettes funéraires, s'ils sont devenus les Nazaréens persécutés. On se serait ainsi assemblé, aux premières décades chrétiennes, pour attendre le retour de celui qui devait revenir en son jour, pour vaincre cette fois toute mort et juger la terre. Mais aussi, et peu à peu uniquement, on y vient commémorer la résurrection du Sauveur. Grand souvenir chargé d'espérance qui ramènera bientôt, à toutes les semaines, sa veille sainte, préparant dans la prière le jour qui est déjà le dimanche. C'est la primitive Vigile chrétienne. On la répète parfois en l'honneur de ceux qui ont le plus glorieusement triomphé avec le Christ dans la mort; on l'associe à la solennité de tous les martyrs dont on conserve les reliques. C'est cette prière antique que Tertulien disait être psalmodiée: *In Ecclesia, inter Dominica solemnia — psalmi canuntur — scripturæ leguntur — petitiones delegantur*. Qui ne croirait déjà entendre le bourdonnement de nos chœurs conventuels, et distinguer l'*Ordo* de nos fêtes et de nos solennités?

Mais l'ébauche ne tardera pas à préciser ses lignes. Ce sera bientôt, à s'y tromper, le cycle de la liturgie et du bréviaire. Le murmure de prière qui montait des tombes, le long des voies romaines, dans les grisailles de la nuit et des âmes broyées, ne devait plus s'éteindre. Il parut bien s'affaiblir un moment, lorsqu'à la fin des persécutions il retrouva sa liberté. Mais c'était la pause qui fait attendre la reprise du chœur discipliné. Si une somnolence guette trop souvent les complètes li-

bertés, il y a aussi une ferveur toujours prête à couvrir les relâchements de son zèle. La tolérance religieuse marque une désertion de la vigile sainte; des laïcs fervents, qui s'associent en "tiers-état", s'engagent par vœu à la continuer. Ils la rendent même quotidienne. Plus encore, elle doit envelopper toutes les heures ténébreuses, traverser la nuit entière de son souffle de vie surnaturelle. Les diverses étapes de sa prière vespérale, nocturne et matutinale viendront briller dans notre obscurité, sanctifier les heures soucieuses que la lampe prolonge: *hora incensi*, les moments des lourds sommeils travaillés de rêves, les minutes paresseuses du matin: *illucescente aurora*. C'étaient nos VÊPRES, nos MATINES et nos LAUDES. Et comment priaient-on? Lisez ce qu'écrivait saint Jean Chrysostome des moines d'Antioche: "A peine sont-ils levés, ils entonnent les psaumes de David, et avec quelle suave harmonie! Il n'y a ni harpe, ni flûte, ni tel autre instrument qui donne un chant pareil à celui que l'on entend monter, dans le silence et dans la solitude, des lèvres de ces saints. De même quand ils chantent avec les anges, oui avec les anges, le *Laudate Dominum de cœlis*, tandis que nous hommes du siècle, nous reposons encore, ou qu'à demi éveillés nous ne songeons qu'à nos misérables desseins." Voilà quelle tradition continuent ceux qui ponctuent encore de la voix, dans le silence enténébré de nos nefes, les mêmes paroles inspirées.

Ces relevées de prière, déjà si belles et si suggestives, ne marquaient tout de même encore que des initiatives privées. L'Eglise était à la veille d'en faire sa grande supplique organisée et représentante. Dès le IV^e siècle, elle prendra la direction de ces exercices, leur prêtera ses lévites et ses prêtres, encadrera de leur rota-

tion diurne et nocturne son ineffable Sacrifice. On la voit alors ouvrir ses basiliques aux solennités liturgiques, aligner les stalles dans les absides, y assembler ses clercs pour un sacrifice de louange qu'elle leur confie au même titre que celui de l'autel. L'initiative devient bientôt si générale et passe si vite à l'état d'institution, que déjà saint Basile se plaint de ceux qui la critiquent: "Cette psalmodie, écrit-il, n'est point une singularité, puisqu'elle est à cette heure pratiquée dans toutes les Eglises de Dieu. Les clercs qui sont tentés de rompre avec moi pour ce motif, devront rompre de même avec les Eglises d'Egypte, de Palestine, de Syrie, de l'Euphrate". La prière des premières assemblées chrétiennes, des ascètes de Rome, d'Antioche, de Bethléem n'a donc pas perdu les cadences de sa psalmodie en devenant l'office de l'Eglise; elle passera même bientôt du récitatif au graduel, s'élargissant avec les temples qui l'ont hospitalisée: l'*Anastasis* de Jérusalem, le *Dominicum* d'Alexandrie, la *Basilica Aurea* du Latran. Et saint Augustin écrira: "Combien ai-je pleuré au son de cette psalmodie, remuée que j'étais par les voix de ton harmonieuse Eglise": *Quantum flevi, suave sonantis Ecclesiæ tuæ, vocibus commotus acriter!...* Je transcris ce texte — dans une cellule d'un vieux couvent dominicain d'Angleterre, isolé dans le vert de ses bois et de ses pelouses — et je m'arrête pour écouter tout à fait les accords très doux de l'orgue de la chapelle. Depuis une heure que son petit musicien blanc lui fait chanter, pour les hôtes invisibles des moments solitaires de nos églises, les plus belles mélodies des HEURES dominicaines. Je me sens moins gêné, après cet aveu d'un Saint, pour m'abandonner au sentiment de ces beautés, et laisser revivre une à une, tant de joies religieuses attachées aux hymnes,

séquences, répons de ces liturgies belles comme une sculpture antique.

Un seul moment nous intéresse désormais dans cette histoire de la louange canonique vocale. C'est celui qui marque, sous Théodose, la scission opérée dans la société religieuse. Les laïcs pieux, qui exécutaient depuis quelque temps ce service divin de la supplique solennelle sous la direction des clercs, s'en vont loin des villes inaugurer la vie cénobitique. Dès lors, apparaît un double *ordo psallendi*: celui des églises épiscopales, et celui des communautés monastiques. Le premier s'élabore dans un syncrétisme romain de plus en plus marqué. Il conserve et développe encore la solennité chorale. Le monumental des enceintes destinées à l'exécution de l'office, dans les vieilles cathédrales, laisse deviner l'éclat que put atteindre son rite. Ce n'est qu'au sortir du moyen-âge que le clergé déserte en masse la psalmodie du bréviaire. Les chapitres demeureront désormais les seuls représentants d'une pratique qui fut universelle, et comme le geste de l'Eglise indiquant qu'au moins le principe doit être sauvé. La psalmodie des moments liturgiques solennels, qui accorde la voix de tout un clergé groupé autour de son évêque, ne viendra plus qu'à de longs intervalles réveiller, avec les échos du passé. D'autre part les groupements monastiques lui gardent toute sa voix et son harmonie. Les moines d'Occident qui vont paraître mettront à son service leurs longues files de choristes, la résonances et le luxe de leurs monuments, la finesse et la piété de leur art religieux. Ils lui donnent une telle attention, lui consacrent une si grande part de leur temps, la travaillent, la développent, l'enrichissent à ce point qu'elle paraîtra bientôt tenir d'eux le secret de sa force et de sa beauté, et que l'Eglise leur

confiera le plus souvent, leur confiait ces années dernières encore, comme aux véritables spécialistes de la liturgie, tout travail de restauration, d'élaboration ou d'achèvement.

Et voilà de quelle profondeur du temps et des âmes chrétiennes montaient ces voix qui vous arrivaient hier des petites baies gothiques de l'église des moines. Ce sont donc les mêmes clartés timides qui devancent le jour dans la paix assoupie de nos nefs, et qui tremblotaient jadis dans le mystère de la Vigile et le brouillard de la catacombe: DEUS MEUS AD TE DE LUCE VIGILO. Ces "psaumes des montées" qui accompagnent, dans la lumière du jour, le grossissement du bruit des chars sur la route, du marteau dans nos usines, ont suivi, à toutes ses étapes, la marche de l'humanité, aux temps des croisades et des sommes théologiques. Et ces notes de crépuscule, qui viennent mourir dans l'ombre des chapelles, qui s'effeuillent aux pieds de la Vierge, n'est-ce pas le véritable chant du soir, du soir quotidien et du soir final, le tressaillement de l'âme dans la vision de cette autre nuit mystérieuse qui nous reposera éternellement :

SALVA NOS DOMINE VIGILANTES,
CUSTODI NOS DORMIENTES,
UT VIGILEMUS CUM CHRISTO,
ET REQUIESCAMUS IN PACE.

* * *

N'avez-vous jamais psalmodié et chanté en chœur l'office divin ? Savez-vous la couleur et le parfum des mots liturgiques dans leur cadence et leur rythme ? Imaginez-vous ce que peut être la vie dont chaque jour et chaque nuit sont coupés de la ponctuation des HEURES,

harmonisés à leurs accords, associés au mouvement et à l'ascension de leur musique ? Soupçonnez-vous ce que portent ces courants d'oraisons dans une assemblée de frères, ce qu'ils répandent de fraîcheur, ce qu'ils y roulent de beauté, y chuchotent d'amour, y chantent bientôt de souvenirs ? En avez-vous une idée ? Vous comprendriez alors que cette prière soit notre joie et notre force. Et, vous savez ?... le petit roi barbare qui demanda soudain aux rameurs d'écouter le murmure de psalmodie qui tombait du moutier, commanda d'approcher en silence, se prit à pleurer, monta là-haut, et ne reparut plus.

Songez comment nous pouvons aimer d'amour ces liturgies conventuelles, quand leurs textes saints ont déjà chanté dix bonnes années sur nos lèvres, dans notre cœur et jusqu'en nos pensées. Et lorsque, le mois dernier, communiant aux austères harmonies cartusiennes, je les rattachai au grand rythme bénédictin dont Solesmes m'avait bercé des jours entiers, j'éprouvai l'impression saisissante, comme jamais une connaissance livresque ne me l'avait donnée, de me retrouver avec tout ce que m'avait modulé ma propre vie dominicaine, dans l'unité de cette grande tradition liturgique. Peu importait que la phrase fût plus grave ici, plus adoucie là-bas, plus rapide chez moi ; c'était le même langage suave et divin des vieux mots sacrés, dans leur claire expression et leur incomparable élan d'amour. Jamais je n'avais si bien compris et tant apprécié le grand héritage à moi légué par ma profession religieuse.

Le noble Patriarche, rêvant son Ordre de Prêcheurs, ne l'avait jamais vu en effet que dans le lumineux rayonnement des grandes traditions monastiques. Chanoine d'Osma, Dominique de Guzman avait lui-même vécu la

règle de saint Augustin, dont Bénédictins, Cisterciens et Prémontrés, s'étaient en somme assimilés la substance. Il voulut en faire lui aussi la grande charte de sa famille, mais en donnant à ses enfants son nom et son habit blanc de chanoine. La règle choisie leur conserverait donc la vie contemplative des moines, tandis que leur canonicat, en les rattachant au corps ecclésiastique, devait substituer l'apostolat des villes au travail manuel de la solitude. Ce fut là l'audacieuse originalité, mais conçue, exposée et mise en œuvre avec tant de simple et douce assurance, qu'elle fut unanimement applaudie; il fallut attendre Guillaume de Saint-Amour pour réclamer le dédoublement de cette armure, qu'il sentait, le pauvre, un peu trop solide. La vie apostolique était donc reliée à sa véritable source, plongeait par les plus belles racines dans la contemplation. Mais il faut remarquer que si la vie du moine garantissait au Dominicain, par ses observances extérieures, une bonne part de ce renouveau mystique, la prière liturgique, qui en est l'élément primordial et le plus fécond, lui était deux fois imposée, et par sa règle monastique, et par son titre de chanoine.

On ne devait pas l'oublier. Dès les débuts, la liturgie prend toute sa grande place dans la vie dominicaine. Elle trouve immédiatement ses maîtres, qui l'accordent à l'ensemble, dans cette note qui la caractérise encore, sous le nom de *rite dominicain*. Cette particularité ne fut pas, comme l'ignorance le suppose parfois, une prétentieuse invention de l'Ordre naissant. Cette liturgie, développée et enrichie sans doute, n'est en son fond que la très ancienne *gallo-romaine* — que j'ai été si heureux de retrouver dans le rite cartusien. Si donc ce Dominicain, au chœur et à l'autel, "fait autrement que les autres", c'est qu'il a gardé ce qui s'observait avant que, autour

de lui, on eût commencé à faire d'une autre manière: c'est une des formes de l'originalité. Et la sagesse de l'Eglise lui a laissé ce souvenir d'un autre âge, dont sa vie, à l'époque des réformes, était déjà si profondément marquée. Désormais la prière liturgique des fils de Dominique continuera son beau geste antique, ramènera ses vieux textes savoureux, répétera ses mélodies claires, sobres et fortes comme un article de la SOMME. L'une et l'autre se sont inspirées au même traditionalisme le plus authentique, ont reçu une empreinte aussi nette du génie de l'Ordre, doivent garantir au glaive de la parole cette trempe solide que lui voulait l'Apôtre.

Nous dirions que la prière liturgique entre pour une moitié dans la vie du Dominicain, si nous ne craignons l'équivoque. On pourrait en conclure qu'il doit alors faire part égale, consacrer à la prière le même temps qu'à l'étude, ce n'est pas juste. Ou bien, un peu plus indépendant du mot, on croira que c'est là une des parties de la vie du Prêcher, qu'il doit psalmodier, comme il doit étudier et prêcher, passer ainsi d'un exercice à un autre: demi-vérité alors, si ce n'est pas une autre fausseté. C'est précisément ce *passage* réglé, ce partage à la balance, que ne veut pas la vie dominicaine. La prière liturgique n'y est pas un numéro de programme, que l'on exécute à son ordre, quitte à n'y plus penser. Si elle a sa place marquée entre l'étude, les courses apostoliques et le repos, c'est pour qu'elle éclaire la recherche, transpire dans la prédication, voltige sur le sommeil. Elle se situe à un point, pour dominer l'ensemble; elle s'interpose, pour relier les parties; elle se répète, pour renouveler ses bienfaits à ce qui l'entoure. L'office du chœur n'est donc pas un fait isolé, mais il inspire, soutient et vivifie le tout. Il ne sera même pas co-facteur,

agent associé à l'étude pour l'édification de la vie apostolique. C'est en réalité une influence d'autre plan, qui domine, élève en le surnaturalisant le labeur humain de celui qui doit donner Dieu aux hommes. Le Dominicain forme son intelligence, cultive son esprit, enseigne, écrit, prêche dans l'atmosphère constante de la prière liturgique, à la lumière de ses paroles inspirées et dans l'enrichissement de ses symboles. C'est par elle qu'il communique avec le ciel, auquel il doit si souvent en appeler pour comprendre l'Écriture, raisonner sur les dogmes, transmettre le Verbe. Elle est son échelle de Jacob, par où descendirent les premiers anges qui soufflèrent aux hommes le langage du ciel. On croirait même que la cellule du Prêcheur n'a pas d'autre percée sur l'au-delà, tant l'histoire est impitoyable à rattacher les décadences intellectuelles de l'Ordre au désertions de l'office choral. Le plus beau livre était alors fermé, et muets les mots de véritable inspiration. Les heures de l'étude ne peuvent être trop longues : il faut également qu'elles soient marquées à l'"horloge divine" des HEURES, dans la régularité de leur rythme, et au chuchotement de leurs divines paroles. C'est ce que traduit un Père-Maître, prévenant son Novice qu'il ne connaîtra pleinement la vie dominicaine qu'avec les années, et rappelant à l'Étudiant que ses études sont compromises s'il néglige sa vie liturgique.

Les fils de Dominique retiennent donc l'office divin, autant à titre d'apôtres de doctrine et de vérité, qu'au nom de la grande tradition monastique qu'ils continuent. Leur voix porte au Dieu qu'ils aiment la louange de l'Église; elle doit éveiller dans leurs âmes, pour l'Église qu'ils servent, le Verbe de la parole sacrée. Ils soutiennent le grand murmure d'oraisons parti des premiers siècles chrétiens, et lui demandent les accents capables de toucher les foules incroyantes du présent. Ils

sont attentifs à bien **EXPRIMER** et **ÉCOUTER** à la fois, les mots qu'ils articulent. Tous participent à l'exécution de la prière, puisque chacun doit couler en son âme les versets inspirés. Il y aura dès lors à prévenir la légère âpreté que pourraient donner à l'ensemble les voix inaptés. Et puisque la prière doit ici préparer le travail, et qu'elle pourra prolonger son accent dans l'âme de l'étudiant ou sur les lèvres du prédicateur, elle ne doit pas empêcher ou retarder la tâche quotidienne. D'où une certaine rapidité qui rend plus difficiles toutes les nuances d'exécution librement cultivés par les assemblées qu'aucun ministère ne presse. Par contre quels accents de joie et de ferveur ! Un Bénédictin, causant avec moi sur le mérite respectif de ces deux genres d'exécution, m'avouait en souriant : "Si vous saviez comment l'ennemi de tout devoir d'état réussit à jeter quelque chose de sa laideur jusque sur ces beautés, en arrive bientôt à nous rendre étrangement lourds ces chants répétés au long des années, et que ne viennent pas, comme dans votre vie, soutenir de leurs contrastes et de leurs appels les travaux de l'apostolat." Ces paroles semblaient correspondre à l'enseignement de saint Thomas sur la perfection de la vie à la fois contemplative et active.

Raymond-M. VOYER, O.P.

Oxford, 6 octobre 1928.

D'OU VIENT LA CRISE MORALE ?

Il y a une doctrine qui contient tout ce que l'homme, être religieux et ordonné à une fin supérieure, doit savoir sur Dieu et sur les choses divines, qui propose ce qu'il doit *croire*, qui précise ce qu'il doit *faire* : c'est la doctrine sacrée ou la théologie. Tout ce que l'homme doit croire, s'appelle la théologie dogmatique; tout ce que l'homme doit faire prend le nom de théologie morale. La théologie morale est une science. Elle dirige les actes humains d'après la loi de Dieu, afin que l'homme atteigne sa fin, le bonheur éternel.

La loi morale est donc, de sa nature, propre à perfectionner l'individu et à lui faciliter sa marche vers le ciel. Elle est complète dans ses principes, parfaite dans ses harmonies entre Dieu et l'homme, intransigeante dans ses fondements, proportionnée aux forces respectives de chacun et facile à observer. Raisonnable, elle ne contredit pas la raison de l'homme, mais au contraire la prolonge jusque dans l'acte qu'il doit poser avec sagesse. Elle tient un compte rigoureux de cet axiome philosophique : toute action responsable doit d'abord être pesée au tribunal de l'intelligence avant d'être déterminée par la volonté.

Appuyée sur la raison, et à cause de cela, la loi morale exige dans l'homme deux adjuvants sans lesquels il tenterait en vain de diriger sa vie pratique : la rectitude de la volonté et la prudence chrétienne. La première joue un rôle formidable dans l'acceptation de la loi. La seconde est une puissance modératrice d'un jugement prématuré. La prudence chrétienne a trois fonc-

tions modératrices: elle consulte avec discernement les moyens aptes à revêtir un acte vertueux ou simplement honnête, elle étudie sainement et profondément les meilleurs de ces moyens et les adopte en écartant les mauvais, elle commande enfin à la volonté d'agir selon ces moyens.

Ces principes étant posés, il est facile de déduire qu'un acte se trouve vicié par le rejet, total ou partiel, volontaire, de l'une ou de toutes les conditions d'un bon jugement et aussi par l'imprudence sous toutes ses formes: inconsideration, précipitation, inconstance, négligence, prudence charnelle ou astuce.

Selon que les individus agissent en conformité ou en désaccord avec ces règles générales, seules inspiratrices des actes bons, nous avons les époques croyantes, disciplinées, saines et prospères, ou les époques d'affaïssement, de trouble et de crise.

Or, parce que l'esprit moderne s'est laissé séduire par des théories nouvelles, captieuses, imprécises, mal fondées, soit sur la véritable fin de l'homme, soit sur les lois divines et humaines, soit sur la notion de la raison humaine, il est résulté un vagabondage de l'esprit, une indépendance mal seyante. D'autre part, parce que la prudence a dévié vers les choses de la terre et les satisfactions corporelles, il s'est produit une sorte de chavirement de la vie et un chaos dans l'âme. Le désordre de l'esprit a engendré la dépression de la morale que nous déplorons unanimement, la crise morale.

L'origine de cette crise est une mauvaise orientation de la roison humaine. La cause profonde est le défaut de rectitude morale; les causes immédiates se résument dans l'imprudence sous toutes ses formes. Le remède est uniquement le rétablissement normal de nos puissances, ou mieux l'acceptation de la morale chrétienne.

La Morale, dans ses principes les plus élevés, se porte sur la conformité de tous nos actes avec leur fin. Elle doit tendre à l'accord parfait entre la conscience qui dirige les actions de tout homme et la loi divine qui, elle-même, dirige la conscience. Que la conscience soit privée de rectitude ou bien que la loi divine soit ignorée ou méprisée, il y a détournement de l'intelligence humaine de son objet.

Par une influence que nous préciserons plus loin, l'homme s'est pris à discuter la valeur impérative de la loi divine et lui a contesté sa nécessité dans la vie pratique. C'était du même coup reculer sinon refuser sa fin principale; c'était ne plus rechercher en dehors de lui le pourquoi de la vie. Partant de cette fausse notion, l'homme s'est replié sur lui-même. Il a découvert une règle intangible de sa conduite: sa raison. Il a cru trouver une vraie liberté et s'est dit indépendant de tout: *ma conscience me suffit.*

Il s'est trompé, fatale erreur. Ce repliement sur soi, cette évolution de Dieu, auteur et principe de toute liberté, à la créature faillible, touche à la racine même de toute moralité. L'homme a donc perdu au cours de cette évolution toute la sagesse qui remplit ces deux extrêmes: la loi, et son acceptation: la liberté.

La morale de notre époque a, en effet, pour cause profonde le détournement de l'esprit humain de Dieu, principe d'ordre et d'autorité. Cette cause remonte à plus d'un siècle. L'esprit ne se déforme pas tout d'un coup. Il suit un peu la marche d'une maladie corporelle: celle-ci s'annonce par des malaises généraux mal localisés, puis finit par se déclarer, si le médecin n'intervient pas. De même l'esprit se détourne lentement de sa fin au contact d'idées vagues et imprécises, puis il subit l'at-

trait superficiel de principes faciles et larges et enfin il mêle des subtilités équivoques à des bribes de vérité. Dès lors il ne reste qu'une occasion opportune pour parachèver un retrait complet en face de toute loi, fût-elle divine.

Des philosophes sont venus. Ils ont voulu rejeter la croyance, tout en conservant la morale, et, par des systèmes nouveaux, ont essayé d'expliquer toute la vie et de rectifier tous les actes humains. Il leur manquait un point d'appui, la loi. En vertu de la liberté, ils rejetaient le gouvernement divin. Ils tournaient dans un cercle vicieux. Sans le gouvernement divin, toute liberté est détruite dans son rince. "Les penseurs des seizième et dix-septième siècles voulurent créer une morale indépendamment du dogme, présenter aux hommes les conclusions de la morale chrétienne, sans les fondements sur lesquels elle avait prétendu s'appuyer." En fait ce fut le rejet des lois divines et du dogme chrétien et, logiquement, la création, non d'une morale, mais de plusieurs morales. L'indépendance, au sens large, devint le principe directeur de la morale; l'indépendance réussit à détruire lentement la vraie moralité des actes humains.

La preuve se puise dans les principes mêmes de ces philosophes. Kant s'appuiera sur l'insubordination du fait moral et l'atténuera jusqu'à rendre inutile le libre arbitre de l'homme. Guyau, par réaction prônera la morale sans obligation, ni sanction ou la morale que chacun voudra se faire. Auguste Comte la ramènera à une nécessité purement sociale et à quelques lois historiques, éléments absolument variables. William James la puisera dans l'étude des faits sociaux, la dirigera, en somme, dans le sens d'un progrès matériel. Chez tous ces philosophes et combien d'autres modernes, il y a une

tendance à substituer la raison ou le moi à la loi primordiale qui régit l'homme : la loi éternelle.

Ce qui fait défaut dans ces systèmes c'est l'idée fondamentale que l'homme est un rouage dans le gouvernement divin, et qu'il doit plus que tout être, à cause de sa liberté, tendre librement à sa fin dernière. Pour y tendre il a besoin de la connaître clairement et en plus, d'une voie déterminée, préparée avec sollicitude, entretenue avec soin, c'est-à-dire d'un code de préceptes fixes qui se rattache au principe fondamental de toute moralité : le bien doit être et le mal évité. La règle et la mesure de tout bien, c'est Dieu et la loi de Dieu.

Il reste donc que la raison humaine qui commence par supprimer Dieu dans l'édification d'une morale la vicie dès le commencement, préparant ainsi les crises morales.

* * *

La morale chrétienne évite ces écueils et sauvegarde la liberté. Celle-ci est respectée puisque la raison conserve la faculté de choisir les meilleurs moyens de parvenir à sa destinée.

La seule liberté consiste, en effet, à accepter une loi assez puissante pour prendre l'homme tout entier et le tenir en rigide direction vers son bonheur ; la seule indépendance se résout dans l'observance d'une loi bonne et honnête. Une morale vraiment indépendante ne peut être que raisonnable, et si elle est raisonnable, elle sera chrétienne.

La raison humaine n'est pas sa propre maîtresse : elle dépend des choses pour connaître, des lois du raisonnement pour juger, de la contingence des événements pour appliquer son jugement. Pourquoi lui refuser la

dépendance de Dieu et de sa loi ? Que la raison obéisse à une loi de sa nature et qui maintient cette loi ; elle est donc puérile la distinction des philosophes qui refusent l'influence actuelle de Dieu dans le monde moral et qui se fient à la seule raison.

L'esprit peut-il être indépendant de tout ?

Non, absolument non. L'intelligence cherche la vérité, voilà un fait naturel. La vérité ne peut se trouver que par les images, voilà un autre fait. Les images ne peuvent être apportées que par les canaux des sens. L'intelligence dépend donc des choses pour opérer. Il serait donc anti-philosophique de prôner l'indépendance de la raison et de clamer : ma raison ou ma conscience me suffit.

La raison dépend encore des lois du raisonnement. Les vérités se trouvent par des vérités acquises par les sens. Les lois du syllogisme et de la logique président à l'accroissement du nombre de vérités spéculatives, lesquelles ont un fondement éloigné dans les choses. L'esprit dépend donc des lois du raisonnement.

Il dépend encore de l'expérience du passé. L'intelligence des siècles s'est concrétisée dans des formules vraies que l'on ne peut mettre en doute parce qu'elles sont expérimentales. Il dépend aussi des lois scientifiques et des faits prouvés qui deviennent immuables. Nul ne s'avisera de mettre en doute que la gravitation entraîne les corps par une force concentrique. Et l'homme qui se croirait indépendant de tout ne pourrait empêcher son esprit d'adhérer à cette vérité démontrée par Newton.

Si donc l'esprit dépend de tout cela dans ses opérations, de quel droit rejetterait-il les lois morales ? L'homme n'est pas double. Il a une méthode foncière de connaître toute science, qu'elle s'appelle philosophique ou

théologique. Bien plus, cette dernière science fournit des motifs d'adhésion autrement: Celui qui s'est dit vérité première mérite pour le moins autant de créance que le plus grand savant. Sa parole est autrement certaine que le plus clair des axiomes philosophiques ou scientifiques. Sa loi est autrement sage que toute loi humaine. Elle résiste à toute attaque. Elle est en plein accord avec la raison. Elle est conforme à la nature de l'homme, elle résiste à toute comparaison avec toute science humaine.

Il reste à conclure que toute morale qui met de côté la loi divine n'est qu'une démarche folle de la raison humaine désorientée et privée de rectitude morale.

Au point de vue pratique les résultats d'une morale indépendante sont désastreux.

Si le catholique, je suppose, trouve la morale chrétienne trop austère et trop difficile, il acceptera une morale indépendante et par le fait même il versera dans l'imprudence.

* * *

Il n'est pas normal que l'homme n'agisse pas avec prudence dans la conduite de sa vie. Le terme fatal de toute vie vient à l'improviste. Dans une claire vue, avant l'irréparable dernier souffle, l'intelligence revoit le passé. Il apparaît dans une trajectoire nette, complète. Il est jugé sainement. Il devient cause d'espérance fondée ou d'angoissante incertitude ou de désespoir, selon que la morale a été la guide de la vie ou non. Si la prudence fait défaut, si les freins n'ont pas été mis, opportunément, aux entraînements des passions désordonnées, l'homme sent qu'il a manqué son but.

Qui ne voit que la réflexion doit projeter sa lumière sur une action morale. La réflexion s'applique à découvrir le retentissement d'un acte à poser, soit sur le prochain, soit dans sa propre vie, le bien qui peut en résulter, le mal qui pourrait en découler. L'imprudence au contraire agit avec précipitation, quitte à scruter la valeur d'un acte après qu'il est posé, ou même à en accepter les conséquences.

Si, à titre d'exemple, un catholique trouve la morale de l'Eglise trop austère et trop rigide, il est tenté de chercher ailleurs. Mais avant d'opérer ce changement, il est de bonne justice de légitimer ses motifs d'insubordination. Il devra se demander, non pas si la loi chrétienne est trop dure, mais si elle est raisonnable. L'Eglise enseigne que le mariage est indissoluble; telle autre société admet le divorce. Evidemment le malheureux en ménage louera le système moral qui lui permet de donner un exeat, en bonne et due forme, à son épouse et de tenter l'aventure matrimoniale avec une autre. Est-ce que cette démarche libératrice de sa vie conjugale est conforme à la raison et à la loi? Pesant toutes les preuves, non pas en prenant son intérêt comme règle, mais les seules lumières de sa raison, pourra-t-il condamner une loi qui garantit la stabilité de la vie domestique, l'éducation des enfants?... L'examen fait loyalement, il reconnaîtra l'avantage de l'indissolubilité du mariage. S'il demande le divorce, il contrarie sa conscience et la loi. D'autre part sa vie exige une modification et la passion parle haut. Ce sera dans un moment de passion qu'il consommera l'acte immoral qui le compromet aux yeux de sa propre conscience. La précipitation a gâté ce que la prudence eut discuté froidement et solutionné d'autre manière. Il s'est lancé dans une situation sans supputer

les conséquences qu'elle entraîne, ou, par lâcheté, il n'a pas eu le courage de persister dans un état qu'il savait permanent.

L'acte imprudent posé, s'il n'est pas rétracté, ne peut qu'accroître son influence dissolvante de la conduite morale. Poursuivons notre cas. Le divorcé persiste dans son péché. Il va tâcher à s'excuser lui-même de son action désordonnée. Il invente des prétextes, recourt à des excuses frivoles. Il condamne l'intransigeance de la loi et la méprise. Sans doute cette contravention ne détruit pas la force objective de la loi, mais elle est une défaillance de plus. Si les paroles, si l'exemple de cet homme sont connus... si d'autres époux se laissent séduire par la facilité de violer une loi divine, le mal individuel devient collectif, devient crise.

N'est-ce pas là, si l'on généralise cet aperçu, une cause immédiate de la légèreté des mœurs actuelles ?

La crise de la morale ne consiste pas tant dans cette ruée effrénée vers les plaisirs sensuels, ni dans cette interminable théorie de scandales qui, comme une danse macabre, étale devant les yeux les misères et la malice humaines, mais dans cet état d'esprit erroné qui tente à légitimer — par ignorance ou mépris de la prudence chrétienne — les plus étranges aberrations du cœur et des sens afin de s'excuser soi-même des pires incartades de conduite.

Les effets de cette crise morale se résument dans l'abolition des pratiques pieuses et dans la perte du sentiment religieux. Puis c'est l'épanouissement du paganisme antique. On dirait que ce dernier pousse des rejetons sur les ruines du christianisme oublié ou systématiquement écarté.

Chez les négateurs de toute religion, même naturelle, cet état d'esprit est en effet hostile, en vertu d'un préjugé fait d'ignorance vincible et d'aveuglement responsable, "à la vieille morale de nos pères", selon le mot de Jules Ferry, l'ancêtre du laïcisme; chez les catholiques non-pratiquants, il prolonge une appréhension naturelle d'une religion qui ne connaît pas de tolérance vis-à-vis des principes ni d'accommodements avec le siècle; enfin chez bon nombre de catholiques prétendus, il résulte d'une sorte de scepticisme aveugle sur certains points du Credo qu'ils veulent accepter en bloc, quitte à faire des réserves dans les moments d'urgence sur des vérités primordiales. Cet état d'esprit adopte privément ou accepte publiquement "tout système nouveau de morale, destiné à remplacer la morale chrétienne, et à fournir à l'homme des principes directeurs dans la conduite de la vie". La crise morale consiste donc dans un rejet total ou partiel de la morale de l'Eglise et dans le recherche d'une *sagesse laïque*, selon la formule du cénacle fameux de Pomponius Lætus. Cette sagesse laïque n'est en définitive qu'une sorte de paganisme.

Une expérience vingt fois séculaire confirme la morale éprouvée, celle de l'Eglise catholique. Il n'est pas requis d'en faire la preuve. Quiconque s'éloigne des principes moraux et sociaux de l'Eglise, revient au paganisme et à ses excès. Déjà Tertulien avait constaté et enseigné que si l'Eglise ne met pas une digue aux passions humaines, c'est le triomphe du paganisme. Cette vérité, chose assez curieuse, se retrouve sous la plume de Taine. Dès lors que l'homme abandonne le champ moral et cultivé par l'Eglise, "il se fait payen comme aux premiers siècles; du même coup il redevient tel qu'à l'époque de Tibère, c'est-à-dire voluptueux et dur; il abuse des autres

et de lui-même. L'égoïsme brutal et calculateur reprend l'ascendant; la cruauté et la sensualité s'étalent au grand jour." Et à propos d'une des manifestations de la crise morale actuelle, comparez la parole de Benoît XV: "Il semble aujourd'hui qu'une lamentable régression ramène les peuples au panisme antique," et celle, plus récente encore, d'Hilaire Belloc, parlant pour son pays: "On ne peut douter qu'une grande révolution dans l'ordre moral suivra la révolution en marche dans l'ordre de la foi. Nous allons au paganisme."

La conclusion se tire d'elle-même. La morale a des racines dans la pensée de Dieu, exprimée par la loi. La connaissance de la loi par la raison humaine, l'acceptation de la même loi par la volonté droite sous la guide d'une prudence de tous les instants, ramènera les hommes à la sagesse chrétienne et à la moralité parfaite. "Nul, dit saint Thomas, n'est capable d'appliquer comme il convient une chose à une autre, sans connaître les deux. C'est pourquoi il est nécessaire que l'être prudent possède la science des principes universels de la raison et la science des éléments positifs vis-à-vis desquels il faut adopter une ligne de conduite."

L'Eglise garde jalousement les lois morales. les applique avec méthode et charité et ne pactise pas avec les erreurs que la passion soulève. Aussi c'est vers elle que doivent converger les âmes sincèrement éprises du bien et de la paix. C'est à son enseignement que revient la pensée humaine quand elle veut redresser les abus et faire renaître la prospérité morale.

A. BISSONNETTE, O.P.

BULLETIN DE DROIT CANONIQUE

Revue de l'année

L'année qui s'achève a été marquée par plusieurs actes pontificaux très importants. A part les actes ordinaires d'administration, tels que nominations épiscopales, réceptions d'ambassadeurs, causes de béatification, solutions de cas par les congrégations, sentences des tribunaux de la Rote et de la Signature Apostolique, nouvelles délimitations territoriales de diocèses ou de paroisses, érection de vicariats et de préfectures apostoliques, condamnation de quelques livres et journaux, félicitations à l'occasion de jubilé extraordinaires, etc., les *Acta* du Saint-Siège ont publié plusieurs documents d'intérêt général.

Les deux plus considérables sont les Encycliques sur *l'unité de l'Eglise*, et sur *la réparation universelle au Sacré-Cœur de Jésus*. La première est du 6 janvier, et la seconde du 8 mai. Dans la première, le Souverain Pontife a rappelé — contre les essais infructueux d'unification en dehors de l'Eglise catholique — que l'unité religieuse n'est possible que dans l'attachement fidèle au successeur de saint Pierre, chef de l'Eglise à qui, seule, a été confiée la garde de la vérité révélée. Dans la seconde, le Pape, après avoir rappelé toutes les ingrattitudes dont le Cœur de Jésus est victime, conjure les fidèles de rendre à ce Cœur outragé un digne tribut d'expiation; Il prescrit, en outre, qu'en la fête du Sacré-Cœur, dans toutes les églises du monde entier, on lise l'amende honorable selon la formule publiée par le Saint-Siège. (A. A. S. p. 5; p. 165.)

Deux *Concordats* ont été conclus, l'un avec la République tchécoslovaque et l'autre avec la République portugaise. Le *modus vivendi* établi en Tchécoslovaquie a trait à une nouvelle délimitation des diocèses, à l'administration des biens, au recrutement des Instituts religieux, à la nomination des évêques, et à la prestation, par les évêques, d'un serment de fidélité à l'Etat. (A. A. S. p. 65.) La convention entre le Saint-Siège et le Portugal est une revision du concordat de 1886 et règle le status territorial et personnel de l'église portugaise aux Indes: le patriarcat de Goa est agrandi; l'archevêque de Bombay, désormais, sera alternativement un portugais et un anglais; le diocèse de Méliapour est agrandi; il est établi un nouveau mode de présentation et de nomination des candidats aux évêchés vacants. (A. A. S. p. 129.)

Plusieurs Ordres et Congrégations, après le travail de correction et de revision demandé par le Saint-Siège, ont reçu l'approbation solennelle de leurs *Constitutions*: ce sont, par ordre chronologique, les Moniales de l'Adoration perpétuelle (A. A. S. p. 33), l'Ordre de la Visitation (A. A. S. p. 250), l'Ordre des Servites de Marie (A. A. S. p. 224), et la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée (A. A. S. p. 341).

Quelques *centenaires* ont fourni l'occasion de rappeler les services rendus par des personnages ou des groupes religieux éminents; c'est, d'abord, celui de Jean de Mont-Carvin, O.F.M., premier missionnaire en Chine. Jean de Mont-Carvin, au début du XIV^e siècle, évangélisa l'Arménie, la Perse, et surtout la Chine; il s'intéressa à la formation du clergé indigène; et tel fut son zèle que le Saint-Siège le nomma évêque, délégué, et patriarche d'Extrême-Orient. A l'heure où l'œuvre des missions étrangères reçoit du Saint-Siège une si vigou-

reuse impulsion, l'évocation des services rendus par l'un des plus grands apôtres dont l'histoire ait gardé le souvenir, offre un intérêt particulier. (A. A. S. p. 190.) Le quatrième centenaire de l'Ordre des Somasches rappelle l'œuvre de saint Jérôme Emilien et de sa famille religieuse. A cette occasion, le Souverain Pontife loue les deux traits distinctifs de cet Ordre, la charité envers la jeunesse et la dévotion envers la Sainte Vierge. (A. A. S. p. 228.) C'est aussi le quatrième centenaire de sa fondation que célèbre, cette année, l'Ordre des Frères Mineurs Capucins. Le Souverain Pontife n'a pas manqué de rappeler, à cette occasion, la glorieuse histoire de cet Ordre. (A. A. S. p. 252.)

Deux documents importants ont attesté le zèle du Saint-Siège pour les études. Ce fut, d'abord, l'encyclique du 8 septembre sur les études orientales; plus tard, un *Motu Proprio* a réuni l'Institut Biblique et l'Institut Oriental à l'Université Grégorienne. (A. A. S. p. 277, p. 309.)

Au point de vue strictement *canonique*, plusieurs solutions ont été données qui fixent le sens des points fort discutés de la loi ecclésiastique. Ainsi, en vertu des réponses données par la Commission d'interprétation du Code, a) Le mot *adeat* du c. 522 doit s'entendre de "s'adresser à" un confesseur, soit en allant le trouver, soit en le faisant venir; b) Dans le cas du même c. 522, la confession des religieuses, sous peine d'*invalidité*, doit se faire soit dans une église, soit dans un oratoire, soit dans un autre endroit légitimement député pour l'audition des confessions. En dehors de ces endroits, et nonobstant l'opinion générale que la question de local n'affecte que la licéité des confessions, il faut dorénavant soutenir que, pour le cas prévu par le c. 522, il s'agit

de validité; c) l'absolution permise par le c. 822 — en danger de mort — n'a d'effet qu'au for interne; d) les *cas occultes* dont parle le c. 1045 § 3, sont non seulement les empêchements occultes et en droit et en fait, mais même les empêchements occultes de fait et publics de droit, p. ex. consanguinité; e) les vicaires coopérateurs qui ont une délégation *générale* d'assister aux mariages, peuvent, pour tel mariage déterminé, subdéléguer tel prêtre déterminé; f) le curé ou l'Ordinaire qui délèguent un prêtre pour assister à un mariage, peuvent lui permettre de subdéléguer un autre prêtre pour assister à ce même mariage. (A. A. S. p. 61.)

Par ailleurs, le Saint-Office, interprétant le c. 87 du Code, a déclaré qu'un non-catholique ne peut, normalement, prendre une *action* dans les causes matrimoniales catholiques, et que, dans des cas exceptionnels, il faudrait recourir à cette Congrégation. Et la Congrégation a rappelé qu'à raison du c. 247 § 3, elle est seule compétente dans toutes les causes de mariages mixtes. (A. A. S. p. 75.)

Une déclaration de la Congrégation des Etudes a permis aux laïques d'être admis à l'étude du droit canonique en vue du doctorat, sans avoir suivi, préalablement, le cours de philosophie scolastique. (A. A. S. p. 157.)

Un décret de la Congrégation des Rites a réglé qu'à la messe du Samedi-Saint, il faut ajouter l'oraison du Saint-Sacrement, si, après la messe, se fait l'exposition pour les Quarante-Heures. (A. A. S. p. 237.)

La Congrégation du Concile, répondant à des questions posées par un évêque de Chili, a déclaré que le droit accordé par le Code à tous les fidèles de choisir le lieu de leur sépulture, ne comporte pas celui de faire transporter leurs ossements dans une *église*, après un certain

laps de temps. Le c. 1205 § 2, qui défend l'inhumation dans les églises, doit s'entendre aussi des ossements. (A. A. S. p. 264.)

Enfin, la Congrégation des Sacrements a déterminé le minimum requis pour les retraites d'ordination. Si plusieurs ordres sacrés sont conférés dans un laps de temps trop peu considérable pour que l'ordinand puisse être astreint au nombre de jours de retraite prescrits par le Code, il doit, au moins, faire six jours de retraite avant la collation du premier ordre, et un jour avant les autres. (A. A. S. p. 359.)

Aug. LEDUC, O.P.

N.B.—*Les lecteurs de la Revue Dominicaine peuvent, en tout temps, envoyer à la rédaction de la Revue, les questions ou consultations de Droit canonique. Il y sera répondu, soit dans la Revue, soit en particulier, selon le désir des correspondants et la nature des questions.—*
N. D. L. R.

— * —

LE SENS DES FAITS

Une Lettre du Pape au Rme Père Général

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Votre Ordre illustre a été fondé par le très saint Patriarche Dominique afin que par l'application constante à l'étude et à la contemplation des choses divines vous puissiez alimenter tant votre propre vie spirituelle que celle des autres, et qu'ainsi préparés vous puissiez

vous adonner à la prédication de la parole de Dieu, tâche à laquelle l'Ordre n'a pas fait défaut durant les sept siècles de son existence, se rendant ainsi très digne du titre de "Prêcheurs" que lui a décerné Innocent III. A la mission que vous avez reçue de votre Père et Législateur et qui est comme votre raison d'être, à savoir, le devoir d'enseigner et de défendre la vérité, doit manifestement se joindre une telle sainteté de vie et une fidélité aux observances régulières telle que c'est un fait d'expérience connu de tous que plus les études sacrées ont été en honneur dans l'Ordre, plus l'esprit du saint Fondateur s'y est maintenu vivace, ce qui ne manqua pas d'attirer à la famille dominicaine les éloges de l'Eglise de Dieu. Au contraire, l'amour de l'étude et de la contemplation — que l'on peut considérer comme le fondement même de votre Ordre — est-il venu à diminuer qu'aussitôt la prospérité de celui-ci se vit exposé à déchoir.

Et si ce trait caractéristique dont a été marqué votre Ordre brille dans les anciennes lois qui le gouvernent, combien ne resplendit-il pas encore davantage dans l'histoire de la famille dominicaine ?

En effet, soit qu'il s'agisse des époques de prospérité ou des périodes de calamités par lesquelles l'Ordre est passé, ses Chefs suprêmes ainsi que les Chapitres Généraux ont toujours considéré comme un devoir d'une souveraine importance pour eux de faire refleurir l'étude des sciences sacrées, si elle était déchue, ou d'en stimuler davantage d'ardeur, si elle était déjà en honneur, par l'établissement d'institutions spéciales ou de Maisons d'Etudes générales qui furent pour la doctrine catholique non seulement des asiles, mais de véritables forteresses.

Mais, ce qui vous était alors possible grâce à des circonstances favorables, nous savons combien il vous

est difficile aujourd'hui de l'accomplir vu que les sociétés religieuses ont été privées au siècle dernier de la légitime possession de leurs patrimoines.

Et autant regrettons-Nous qu'en raison du dénûment dans lequel vous vous trouvez vous ne puissiez exercer avec la même ampleur que jadis ce que vous appelez si justement "l'apostolat doctrinal" de l'Ordre, autant approuvons-Nous la décision que vous avez prise lors du dernier Chapitre général, d'instituer partout des écoles d'éducation secondaire, et dans les maisons de l'Ordre, autant qu'il en sera besoin, des écoles d'éducation supérieure pourvues de toutes les Facultés nécessaires, tant pour l'enseignement des recrues de l'Ordre, que pour celui des étudiants étrangers qui fréquentent ces écoles. Et Nous Nous réjouissons encore d'apprendre que vous vous proposez de transférer dans un autre lieu votre grand Institut urbain, le Collège Pontifical de l'Angelico, célèbre par l'excellente et efficace organisation des études, mais devenu hélas ! trop étroit pour le nombre des étudiants, et qu'il est impossible d'agrandir dans sa situation actuelle en raison des voies publiques et des maisons qui l'entourent de toutes parts.

Une heureuse coïncidence qu'il ne faut pas passer sous silence c'est la décision prise naguère par le fisc italien de vendre le monastère des SS. Dominique et Sixte érigé par saint Pie V pour les moniales dominicaines, et qui avait été occupé jusqu'alors par le gouvernement italien et dont une partie seulement était provisoirement laissée aux religieuses susdites avec autorisation d'y habiter.

La beauté de ce lieu et la salubrité de l'air qu'on y respire sont choses qui Nous sont bien connues ainsi qu'à tout Romain, pensons-Nous. Nous savons, de plus, que

cet édifice est très vaste et que l'étendue considérable du terrain occupé par le jardin se prêterait au besoin à de futures constructions. Nous avons appris que de part et d'autre, c'est-à-dire qu'entre l'Ordre et le Gouvernement italien, un contrat d'achat et de vente est déjà intervenu, que le montant à verser a été fixé, et que l'on a tenu un juste compte de la fin très noble à laquelle doit être affecté cet édifice. Toutefois, le montant à payer ne peut manquer que d'être élevé eu égard à vos moyens, mais il n'est pas cependant excessif si l'on considère la valeur de l'édifice et celle du terrain adjacent.

C'est donc avec une véritable joie, cher Fils, que Nous avons appris que vous aviez récemment apposé votre signature au susdit contrat. Nous l'avons appris avec joie, disons-Nous, car, il s'agissait d'une chose qui non seulement intéresse la dignité et "l'apostolat doctrinal" de l'Ordre, mais qui sera aussi, à n'en pas douter, d'un grand profit à la famille dominicaine toute entière ainsi qu'à l'Eglise elle-même. Toutefois, le poids dont vous vous êtes chargé est certainement très lourd, et il l'est d'autant plus que l'édifice acheté étant très vaste, il faudra y faire de grandes dépenses pour l'accommoder à l'usage d'un Grand Lycée. Nous n'ignorons pas du reste que la somme considérable que vous avez dû verser à l'occasion du contrat, n'a pu être obtenue que moyennant un emprunt. Par conséquent, quoique Nous ayons l'assurance que les secours de la divine Providence — grâce à l'intercession du saint Patriarche Dominique — ne vous feront pas défaut, Nous estimons néanmoins comme tout-à-fait juste qu'en une chose qui devra profiter à tout l'Ordre, tous les membres de celui-ci viennent volontiers et libéralement en aide à leur Maître-Général.

Par conséquent, Nous vous accordons, cher Fils, à vous et à votre Conseil, en vertu de Notre autorité apostolique, l'autorisation et la faculté de déterminer pour toutes et chacune des provinces de l'Ordre, la somme que chacune devra verser annuellement pendant l'espace de dix ans, ou pendant la période et selon le mode que vous aurez établis, en faveur d'une œuvre qui a obtenu Notre entière approbation.

Nous souhaitons, en plus, que les Tertiaires dominicains des deux sexes, tant réguliers que séculiers, que les confréries que vous dirigez, et que tous les amis de l'Ordre, vous viennent généreusement en aide en cette circonstance. Et Nous voulons qu'ils sachent que le Vicaire de Jésus-Christ — Protecteur de l'Ordre dominicain — priera avec une bienveillance toute spéciale pour tous ceux qui vous viendront en aide selon l'étendue de leurs moyens.

Prenez donc courage, cher Fils, car Nous prévoyons que notre espérance et notre attente seront même dépassées. Et en attendant, que vous soit comme un gage du plus consolant succès la Bénédiction apostolique, qu'en témoignage de Notre paternelle affection Nous vous accordons, à vous, cher Fils, à vos Conseillers et Compagnons de labeur, ainsi qu'à tout l'Ordre et à ceux qui vous viendront en aide dans cette circonstance.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 11 juin, 1928.
De notre Pontificat la VIIe année.

PIE XI, Pape.

(Traduit de la revue *Memorie domenicane*,
par A.-M. RICHER, O.P.)

La Société d'Etudes Religieuses

Le 15 novembre, l'*Osservatore Romano* a consacré un article à notre Société d'Etudes Religieuses. Il loue l'initiative de S. G. Mgr l'archevêque d'Ottawa, et il donne le programme des cours du R. P. Gaudrault, O.P. "L'Action canadienne-française", de Montréal, dans sa livraison de novembre, sans le titre "le bel exemple d'Ottawa", signale aussi la fondation de la Société d'Etudes Religieuses, et exprime le vœu que les grands centres de la province de Québec imitent "l'initiative essentiellement bienfaisante" d'Ottawa.

Les différents cercles qui ont été fondés depuis le mois de septembre ont leurs réunions régulières fréquentées assidûment par plus de trois cents personnes.

Le 9 décembre, le Comité général s'est réuni à l'archevêché d'Ottawa, sous la présidence de S. G. Mgr G. Forbes, archevêque d'Ottawa.

A. L.

"Quand nos pères allaient au sermon"

M. Etienne Gilson, professeur de philosophie médiévale à la Sorbonne et à Harvard, a donné le 15 décembre, à Montréal, devant les membres du Cercle Universitaire et leurs invités, une causerie des plus aimables et des plus instructives, sur la prédication au moyen-âge, en particulier au XIIIe siècle. Le directeur de cette revue, chargé de le remercier à la fin du banquet, a prononcé un discours dont voici le texte:

M. le président, M. le conférencier,

Mesdames, messieurs,

...Et je devrais plutôt dire, pour garder la note locale: *mes frères*, ou encore, comme on débutait au moyen âge: *Bele douce gent*.

Si la direction du Cercle avait bien voulu supprimer cette fois le remerciement d'usage, elle aurait fait du coup deux heureux : M. Gilson, dont la modestie bien connue fut sortie de cette, satisfaite et comme en se gourmant ; puis votre serviteur, pour des motifs que vous ne tarderez pas à découvrir... J'entendais tout à l'heure une des admiratrices du conférencier, fervente catholique sans doute, dire à sa voisine : "Si nous avions dans l'Eglise une douzaine de conférenciers comme M. Gilson !" Oh ! madame, comme vous y allez ! Nous n'en avons qu'un, ce soir, parmi nous, et Dieu sait s'il va me donner assez de mal !... Mais pourquoi m'avoir choisi comme victime ? Je suppose que nos directeurs, prévoyant que M. Gilson allait silhouetter les robes blanches et marquer l'action religieuse de mes frères dès le début du XIII^e siècle, ont cru habile et probant de m'exhiber ensuite devant la foule comme un *prodige de survivance*.

"Quand nos pères allaient au sermon" : quel charmant titre, monsieur, tout rempli de promesses que vous avez tenues ! Le sermon médiéval, quel sujet mieux aligné avec celui de vos conférences de Saint-Sulpice et de nature, tout en l'humanisant d'une certaine façon, à en prolonger davantage la portée ! Vous nous parliez ces jours-ci, avec votre impérieuse logique et votre vif sentiment de l'époque, de l'idéal social du moyen âge. Or ce sermon médiéval, restauré, rebâti par vous avec une fidélité, une puissance d'illusion où ne manquait plus que la voix même du prédicateur, nous est apparu comme la meilleure ou plutôt l'unique expression de la Société, dans un temps où le cinéma et la presse n'existaient pas, où le théâtre lui-même, sorte d'empiètement du dialogue sur les hymnes liturgiques, n'était guère autre chose qu'un genre adouci de prédication. Que l'on fasse dans ces homélies parfois si étranges, la part du feu... oratoire, que l'on y corrige

la lettre par l'esprit, et voilà pour la peinture des mœurs. Quant à la fixation de l'idéal social, nous savons également qu'elle fut l'œuvre des prédicateurs, non moins que des théologiens et des juristes. Déjà dans son grand ouvrage: *La chaire française au moyen âge*, un auteur pas trop vieilli, A. Lecoy de la Marche (aucune parenté, vous savez!) voyait en eux les mainteneurs de cette idée, fondamentale en sociologie, de l'inégalité naturelle des hommes et de leur égalité selon le Christ. Mais vous jetez après lui votre coup de sonde, et comme toujours il ramène à la surface quantité de faits et de doctrines qui disposent d'un point obscur où parachèvent une démonstration.

Il m'a été particulièrement agréable et réconfortant de vous voir reprendre cette question, longtemps controversée, de la langue du sermon médiéval, en tenant pour avéré qu'il était, sinon toujours composé, du moins toujours débité *en français*, tout comme les poèmes populaires et les chansons de gestes. Vous accentuez par là la déroute des ennemis intellectuels du moyen âge, surtout de deux historiens que vous avez l'élégance de ne pas nommer, que vous fréquentez peu, mais que vous rencontrez souvent, presque autant de fois qu'il vous est donné de remonter aux sources d'un mensonge historique.

Et tout cela, et tant d'autres aperçus que je néglige, offert aux profanes dans une langue épurée, pleine de saveur, et sans nul apparat scientifique. Votre méthode nous change assurément de ces savants paléographes qui, "à propos de n'importe quoi, vous versent toute une bibliothèque sur la tête". (G. Bernoville). Il est bien vrai que tel de vos jugements historiques ou de vos jugements de doctrine implique derrière lui un prodigieux amas d'érudition. Mais vous savez si bien lier et racler votre gerbe qu'elle se tient debout au milieu des autres, nette et solide comme celle du patriarche biblique; et si vous

ne rêvez pas que les autres sont en prostration autour d'elle, cela est dû encore à une humilité qui serait passée en proverbe si vous n'étiez si jeune! Oui, nous nous rendons compte admirablement de ce qu'il a fallu de dure recherche pour composer votre moisson. Votre bibliothèque, monsieur, elle est partout: à Boston, à Paris, à Fribourg, à Milan et à Rome. Vous voyagez un peu, vous savez aussi consulter à distance; et vous attendez un an, deux ans, vous laissez un travail en plan, pour recevoir cette référence en trois lignes de laquelle dépend le sort d'une théorie ou la valeur d'une interprétation. Vraiment, nous sommes émus d'un tel labeur, dont une part nous revient chaque année à Montréal, tandis qu'un autre subsistera à Toronto, et c'est avec une fierté à la fois canadienne, française et catholique qu'enous saluons en vous beaucoup mieux qu'un "cher maître", un maître!

Mesdames et messieurs, en écoutant M. Gilson, en le voyant plutôt restaurer sous nos yeux le sermon médiéval, comme on fait d'une antique verrière, avec la même conscience et j'allais dire la même dévotion, vous vous êtes demandé sans doute si ce sermon d'église et de plein air était supérieur ou inférieur au sermon d'aujourd'hui. A coup sûr il était différent. Combien différentes aussi les conditions dans lesquelles il fut composé, puis livré. Cette estrade mobile où notre conférencier installa ses prédicateurs, elle s'appelait en latin *scafaldu*: échafaud! Les mots ont une vocation: mais celui-ci n'obtient que plus tard sa sinistre valeur. De fait, combien de jeunes prêtres ou religieux montent aujourd'hui dans la chaire comme des condamnés à mort! Le goût critique des auditeurs, plus affiné et plus répandu qu'autrefois, leur fait éprouver davantage le sentiment de leur responsabilité. Ils ont également l'impression que les vieilles formules de l'enseignement, comme celles de la prière, paraissent

usées aux oreilles du plus grand nombre, sans être pour cela mieux comprises.

Enfin, — mais ici je ne crois pas qu'il faille s'inquiéter outre mesure — le sermon contemporain n'est plus comme son ancêtre, un genre littéraire officiellement reconnu. Lisez les plus récents historiens de la littérature et les tout derniers critiques, lisez Gustave Lanson, René Lalou, Albert Thibaudet, Henri Massis même : vous verrez que l'éloquence de la chaire a été par eux copieusement évincée. On veut bien se souvenir que selon une thèse fameuse de Brunetière, les sermons du grand siècle auraient donné naissance à la poésie lyrique. On veut bien signaler, en ce centenaire du romantisme, le passage à Notre-Dame d'un nommé Lacordaire. Mais là se bornent les complaisances de la critique, — à moins qu'on ne considère comme de la critique le sketch si amusant des journaux de Paris à l'ouverture des stations de carême.

Après tout, ce système d'exclusion, que l'on imite d'ailleurs au Canada, est trop général pour manquer absolument de logique. L'éloquence sacrée fait appel, comme sa soeur l'éloquence profane, au grossissement oratoire, aux puissantes familiarités de la conversation qui est un don plutôt qu'un art. Elle utilise en outre, et principalement, des influences mystiques, surnaturelles, qui défient toute analyse. C'est donc moins un genre littéraire fixe qu'une action continue à travers les temps, une force qui va, et saint Paul irait jusqu'à dire : une folie, *stultitiam* ; c'est une folie en marche ! Peu importe le sort que lui réservent les manuels. Il lui suffit d'avoir été choisie, adoptée par Dieu comme instrument essentiel de salut pour les croyants : *Placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.*

Est-ce à dire pour cela qu'un prédicateur ait droit de négliger l'art, l'art de la composition et celui de la diction ? Il devra au contraire, ayant nettoyé son cœur de toute pensée vaine, donner à sa parole — écoutez, cela est formidable ! — une expression qui s'adapte à l'intellectualité moyenne des auditeurs et qui en même temps convienne à la Divinité... Quel amas d'exigences et quel besoin de progrès ! Et pour toucher un point, lequel servira aussi de point final, comment ne pas applaudir à la récente démarche de notre Commission pédagogique, instituant des cours de diction aux professeurs du primaire ; et pourquoi ne pas joindre un vœu à cette démarche : à savoir que pareil enseignement soit distribué dans tous nos couvents et collèges, séminaires, juniorats et scolasticats. Qu'on fasse venir au besoin des professeurs de l'étranger dont un seul, je pense, pourrait faire le service dans huit ou dix établissements. Qu'on nous accorde ce point essentiel, ce secours de nécessité, et pour le reste, que la "*bele douce gent*" nous fasse confiance. Nous sommes en progrès sur le moyen âge, mais nous voulons surtout être en progrès sur nous-mêmes. Faites-nous confiance, messieurs, et dans un proche avenir, quand vos fils iront au sermon, ils feront comme vous ce soir : ils ne dormiront pas.

M.-A. LAMARCHE, O.P.

Dans l'Ordre

France.—Le gouvernement vient de récompenser les éminents services rendus à la colonie française d'Indo-Chine par S. G. Mgr Munagorri, O.P., Vicaire apostolique du Tonkin central, en le nommant Chevalier de la Légion d'honneur.

— Les conditions d'abonnement pour le Canada à *La Vie Intellectuelle* sont les suivantes : *La Vie Intellec-*

tuelle: 40 francs; avec la *Vie Spirituelle*: 65 francs; avec la *Vie Spirituelle* et son *Supplément*: 70 francs. *Adresse*: 35, Avenue de la Cour de France, Juvisy, (Seine et Oise), France.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a reçu de M. Thureau-Dangin communication des photographies d'une importante collection d'ivoires sculptés, récemment découverts dans les ruines du palais assyrien d'Arslan-Tash, par le R. P. Barrois, O.P., professeur à l'Ecole biblique de Jérusalem. Cette collection forme le plus bel ensemble d'ivoires phéniciens connu jusqu'ici.

— Le personnel enseignant du "Saulchoir", étudiant de la Province de Paris, établi à Kain, Belgique, se compose ainsi pour l'exercice de 1928-29:

PROFESSEURS

Classe de théologie

Théologie Dogmatique : T. R. P. Héris, Régent des études
 Ecriture Sainte: R. P. Chenu, Pro-Maître des étudiants.
 Histoire des doctrines : R. P. Synave, Bachelier.
 Théologie morale: R. P. Sertillanges et R. P. Deman.
 Droit Canon: R. P. Miserey.

Classe de philosophie

Philosophie: R. P. Chatelain.
 Epistémologie et Histoire de la Philosophie: R. P. Simonin.
 Philosophie sociale: R. P. Laversin.
 Apologétique: R. P. Delorme.
 Histoire de l'Eglise: R. P. Gorce.
 Introduction à l'Ecriture Sainte: R. P. Spicq.

Cours annexes

Cours de Prédication: R. P. Sertillanges.
 Histoire de l'Ordre: R. P. Mandonnet.

Cours de Grec: R. P. Chenu.

Hébreu: R. P. Synave et R. P. Spicq.

Sources de S. Thomas : T.R.P. Mandonnet, R. P. Chenu,
R. P. Gorce

ETUDIANTS

Théologie : 38 de l'Ordre de Saint Dominique.

11 Missionnaires de la Salette.

Philosophie: 41 de l'Ordre de Saint Dominique.

6 Barnabites.

Etudiants étrangers: 2 de la Province du Canada.

2 de la Province de Hollande.

Suisse.—C'est le R. P. Urbano, O.P., de la Province d'Aragon, qui a prononcé le sermon à l'ouverture religieuse de l'Assemblée plénière de la Société des Nations, tenue à Genève le 10 septembre dernier.

Canada.—Le T. R. P. André Bibaud a été nommé Président de la Maison Vicariale de Québec, en remplacement du T. R. P. Duprat dont le terme d'office venait d'expirer.

— Le R. P. Antonin Bissonnette a été nommé Directeur des retraites fermées au Couvent de St-Hyacinthe.

— Les RR. PP. Ange Dion et Benoît Bourbonnière ont été nommés curés, le premier à St-Jean-Baptiste d'Ottawa, le second aux SS. Pierre et Paul de Lewiston, Me.

— Nous recommandons aux prières Monsieur l'abbé Zoël Lambert, ancien curé de Beauceville, de l'Archidiocèse de Québec, bienfaiteur insigne de la Mission des Dominicains canadiens au Japon. Le vénérable prêtre, pénétré d'un zèle ardent pour la prédication des vérités de la foi, pour l'extension du règne du Christ et de la

Sainte Eglise, recommandait en particulier l'œuvre des catéchistes en pays infidèle.

— Le T. R. P. Forest a été nommé par S. G. Mgr le Coadjuteur, membre du Conseil Supérieur des Syndicats Catholiques de Montréal.

— Une première épreuve, celle du feu, assez fréquente au Japon, vient de frapper notre mission dominicaine d'Hakodaté. En attendant des renseignements, nous ne pouvons encore supposer l'incendie grave. Nous recommandons aux prières de nos lecteurs la mission et les missionnaires.

— Le T. R. P. Forest donnera à Ottawa, fin janvier, sous les auspices de la Société des Conférences, une conférence sur "L'action sociale de la femme."

— *A la demande du T. R. P. Provincial de la Province Canadienne de Saint-Dominique, la Sacrée Congrégation du Concile, par un rescrit daté du 30 octobre dernier, a bien voulu revalider, en autant qu'il en est besoin, toutes les Confréries du S. Rosaire et du T. S. Nom de Dieu, érigées jusqu'à cette date, en vertu des pouvoirs transmis par les autorités ou les représentants de la même Province Canadienne, mais dont l'érection est invalide par défaut de quelque formalité essentielle.*

Fra Domenico

L'ESPRIT DES LIVRES

R. P. Antonio DRAGON, S.J. — "Pour le Christ-Roi: Miguel-Augustin Pro, de la Compagnie de Jésus", 168 pages. Imprimerie du Messenger, Montréal, 1928.

Le 23 novembre 1927, le Père Miguel-Augustin Pro, S.J., donnait sa vie pour le Christ-Roi, au Mexique. C'est l'histoire de ce martyr que raconte le R. P. Dragon, S.J. Douze pages d'introduction rappellent les principales phases de la situation religieuse au Mexique; cet aperçu historique aide à comprendre comment les catholiques, et surtout les prêtres, au terme d'une série de lois persécutrices, ont été appelés à donner à leur foi le suprême témoignage de leur sang. Puis, en dix chapitres, l'auteur raconte la vie glorieuse de son héros, de la naissance en 1891 à la mort en 1927. Comme de juste, la partie la plus considérable de l'ouvrage est consacrée aux années d'apostolat du P. Pro. L'admiration du lecteur se porte, surtout, sur la simplicité de vie du martyr; comme sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, c'est dans la fidélité aux petites choses, aux humbles devoirs d'état, que le P. Pro a préparé son âme aux exigences des tâches difficiles et de la sainteté; et c'est par quoi sa vie est imitable et comme à la taille de tous. Quant aux dernières heures de sa vie et à son attitude qui s'achève par le beau cri: "Vive le Christ-Roi!" elles rappellent les plus belles pages de l'histoire des persécutions.

Nos catholiques du Canada, les jeunes gens tout particulièrement, liront et méditeront avec grand profit cette belle histoire de sainteté. Ils peuvent en tirer, pour la conduite de leur vie, de très utiles leçons. Comme le R. P. Dragon a cité de nombreuses paroles du martyr, nos jeunes peuvent prendre là des mots d'ordre et des programmes de vie.

A. L.

Reginaldo M. GIULIANI, O.P. — "L'Angelo delle Scuole", 250 pages. Societa Editrice Internazionale, Turin.

Sous ce titre: "L'Ange des Ecoles", le R. P. Giuliani, O.P., a publié, récemment, une biographie de saint Thomas d'Aquin. L'ouvrage est dédié *aux jeunes italiens*. L'auteur n'a pas voulu faire

une œuvre *scientifique*, mais d'*édification*. Sa bibliographie atteste un souci louable d'exactitude, mais il n'a pas voulu, par des notes et des renvois, distraire l'attention des lecteurs. L'ouvrage du R. P. Giuliani, traduit en français, serait très utile à la jeunesse étudiante du Canada.

A. L.

L. T. REGATTIERI — "La Vita della Vita". 2 vols, XX-474 et 574 pages. Librairie Marietti, Turin-Rome, 1927.

M. le professeur Laurent-Thomas Regattieri, tertiaire dominicain, a conçu le projet d'une vaste synthèse sur *la vie chrétienne*: il en veut étudier les *sources* (le baptême), les *remèdes* (la pénitence), le *ministre* (le sacerdoce), et *la vie* (ou l'Eucharistie). C'est de ce dernier point que traitent les deux volumes récemment publiés sous le titre *Vie de la vie*, et sous le sous-titre *Essai d'Apologétique eucharistique*.

C dernier ouvrage est un traité complet de l'Eucharistie: les préparations, le mystère, les prodiges eucharistiques, les triomphes de l'Eucharistie, la liturgie eucharistique sont tour à tour étudiés; doctrine, histoire, poésie, mystique, sont tour à tour utilisées et font de cet ouvrage considérable une véritable Somme de l'Eucharistie. Il y a des redites, sans doute, et il semblerait possible et souhaitable de condenser ces deux volumes en un seul, mais c'est un magnifique effort d'intelligence et de cœur à la gloire de la sainte Eucharistie. Souhaitons que l'ouvrage soit traduit en français, afin qu'il fasse à un plus grand nombre d'âmes le bien qu'il a déjà opéré.

A. L.

Francis J. AUDET — "Les Juges en chef de la Province de Québec", 179 pages. L'Action Sociale, Québec, 1927.

Monsieur Francis J. Audet, chef du service des renseignements aux Archives fédérales du Canada, a publié en volume, il y a quelques mois, les articles qu'il avait écrits pour la *Revue du Droit*, d'avril 1925 à décembre 1926. La carrière de chacun des premiers magistrats de la province de Québec est étudiée avec le double souci qui marque les ouvrages de M. Audet: l'exactitude et l'impartialité.

Pour acquérir des données exactes sur les personnages qu'il étudie, M. Audet a à sa disposition une source très précieuse d'information: le service des archives canadiennes et de très hautes relations dans les principaux dépôts européens de documents. Il consacre ses loisirs à l'utilisation de ces richesses documentaires qu'il sait mettre en valeur. La fréquentation longue et assidue des textes l'a habitué à une grande sévérité en ce qui concerne l'exactitude et la preuve de ses affirmations; ce qui est, pour ses ouvrages, une garantie. — A ce souci, M. Audet ajoute celui de l'impartialité. Il se fait l'interprète et non le maître des documents qu'il possède; je ne crois pas qu'il en ait jamais *solicitée* aucun au bénéfice d'un parti pris. Il essaie de juger les hommes, petits ou grands, qu'il rencontre au cours de l'histoire, tels que les sources les lui font connaître.

Que M. Audet continue courageusement son œuvre! Ses travaux permettront les synthèses et les généralisations de la "grande histoire." C'est grâce à lui et à d'autres ouvriers qui s'obstinent dans les ingrats labeurs de la monographie, que pourra se reconstituer, un jour, la véritable physionomie de notre race. Puisse son magnifique exemple de travail susciter des imitateurs!

A. L.

RR. PP. CORNELY et MERK, S.J.: "Manuel d'Introduction historique et critique à toutes les Saintes Ecritures. Tom II: *Nouveau Testament*." 1 vol. in-8o écu de XII-611 pages. Paris, Librairie Lethielleux, 10, rue Cassette. 1928.

C'est de Rome, maintenant, que le Révérend Père Merk revoit et approuve la traduction française de son *Introductionis Compendium*. Dans le tome second qui nous parvient aujourd'hui, nous retrouvons la même structure solide dont le nouveau professeur de l'institut Biblique Pontifical avait marqué le premier volume de sa refonte du vieil ouvrage de Cornely.

L'*Introduction spéciale au Nouveau Testament* comprend, après un préambule, quatre dissertations: Ecrits de s. Matthieu, de s. Marc et de s. Luc, Livres de s. Jean, Epîtres de s. Paul, Epîtres Catholiques. L'antique division en *Evangile* et *Apôtre*, entre les récits évangéliques et les autres œuvres néotestamentaires, se trouve ainsi modifiée. Cette nouvelle répartition de la matière adoptée et propagée par le manuel du P. Merk n'est certainement pas plus

heureuse à plusieurs points de vue. Mais le présent processus a dû sans doute être accepté comme davantage conforme aux classifications modernes.

Les douze pages liminaires (3-16) auraient gagné à ne pas proposer si tôt la vénérable liste des *témoignages* pour présenter et élucider d'abord certaines questions fondamentales dont le R. P. Lagrange a jadis donné la teneur et souligné l'importance. (Revue Biblique, 1919, pp. 257-261.) Le P. Merk semble ignorer la portée du contenu et des conclusions de ce travail.

Les dissertations qui forment le corps de l'ouvrage ont toutes, à de menues différences près, un schème identique: existence de tel livre, son auteur, témoignages à ce sujet; langue et destinataires; date, procédé de composition et but; ordre et intégrité; commentaires et travaux auxiliaires.

Dans les innombrables questions de détail laissées libres par l'Eglise, l'auteur sait douter. Son précédent volume en avait fourni de multiples preuves. Cette fois, l'attitude est toujours la même mais, en plus, elle reste ordinairement logique jusqu'au bout. Ainsi le lecteur demeure-t-il davantage à l'abri d'influences ou de pressions *pédagogiques* dans son choix final entre plusieurs opinions également libres. Tel, par exemple, le cas des deux généalogies du Christ (pp. 147-148-149): "U. Holzmeister dit que (dans l'Evangile selon s. Luc) il s'agit de la généalogie de Joseph, comme l'indique le contexte; mais il admet l'adoption de Joseph dans la famille de Marie et pense que Luc nous donne une généalogie qui convient à Joseph comme fils adoptif, et, de fait, montre les ancêtres de Marie. L'adoption n'était point chose inconnue chez le peuple d'Israël. Cette opinion a pour elle une grande probabilité." — "D'autres critiques remarquent dans la généalogie de Matthieu des traits disposés artificiellement, avec intention... Ils en concluent que Matthieu donne la généalogie légale, et Luc la généalogie naturelle, ou bien encore que Matthieu a énuméré tous ceux qui étaient regardés comme les successeurs légitimes des rois et à qui le trône revenait de droit, qu'ils fussent les fils ou les agnats des rois. Cette opinion ne semble pas manquer de probabilité." Et ainsi de suite.

En général, l'auteur se montre enclin à une loyale largeur et à une suffisante aération dans la mise à point de sa documentation. Ceci apparaît principalement à propos de la disposition des enseignements de Notre-Seigneur par tel ou tel évangéliste (v. g. p. 141), du mode de rédaction des discours de Jésus dans le quatrième évangile (pp. 184-187), des véritables bases de l'authenticité de la seconde épître de saint Pierre (pp. 428-429).

Je ne quitterai pas le R. P. Merk sans mentionner le bref exposé de la question synoptique qu'il a inclû sagement en finale de la première dissertation du présent volume. La liste des hypothèses apparaît comme archidémodée et, pour une part, complètement inutile aujourd'hui. L'auteur s'embroussaille à souhait dans des opinions datant du dix-huitième siècle et dont plusieurs sont rejetées depuis longtemps. Il faudra donc réformer et compléter d'après un exposé clair et au point, par exemple celui, tout récent, du R. P. Vosté: *De Quæstione Synoptica*.

Les *Appendices* contiennent d'abord un traité de l'Inspiration par le R. P. Dieckmann. Dans une précédente livraison de *La Revue Dominicaine* (juin 1928, p. 383), j'ai souligné l'anomalie de la présence, ici, de ces trente pages. Leur contenu demanderait, à son tour, de nombreuses remarques et rectifications. Je me contenterai de renvoyer à la récente étude du R. P. Jean Calès, S.J., dans les *Recherches de Science Religieuse*, mentionnant quand et pourquoi, dans le présent domaine, tel ou tel auteur "voit rouge". Mais comment ne pas relever au passage la saveur de cette liste détaillée d'auteurs à consulter: Lessius-Kleutgen, Billot, Schiffini, Bainvel, Van Laach, Durant, Diekamp? Les récentes publications d'un maître aussi universellement reconnu que le R. P. Vosté devraient être citées ailleurs que dans une note (p. 449). Mais la teneur même de la liste que je viens de transcrire aura justifié amplement cette exclusion et plusieurs autres.

Viennent ensuite d'abondants extraits des récents documents de l'Eglise concernant les Saintes Ecritures. La partie la plus immédiatement pratique de l'*Enchiridion Biblicum* se trouve ainsi adjointe au présent manuel. Puis une étude sur le fragment de Muratori, encore par le R. P. Dieckmann, et enfin d'utiles tableaux chronologiques, généalogiques et paléographiques.

La phrase française est, dans l'ensemble, moins limpide qu'au volume précédent. Ça et là, aussi, quelques erreurs typographiques agaçantes, par exemple au sujet des initiales d'écrivains aussi notoires que les RR. PP. Lagrange et Vosté.

En résumé, le nouveau manuel gagnerait beaucoup à posséder un traité complet de l'Inspiration, placé de préférence avant l'histoire du Canon et qui serait d'un auteur consentant à liquider ses préjugés. Quant à l'œuvre immédiate et personnelle du R. P. Merk, on aura constaté qu'elle ne manque pas d'horizon et qu'elle fait montre d'une science riche et solide.

A. Papillon, O.P.

PHARMACIE ST-HYACINTHE

— PLACE DU MARCHE —

165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité. — Spécialité : **LES PRESCRIPTIONS**. — Articles de toilette. — Bonbons, Parfums, etc. — Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes "REXALL". — Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs. AGENCES : Articles de photographie, le Kodak EASTMAN.

J.-H.-E. BRODEUR, Propriétaire.

Dentiers : Or, Aluminium, Gold Dust, Vulcanite. Ponts : En Or solide, Porcelaine, Platine. Obturations : Or pur, Porcelaine, Argent.
Dents extraites et traitées sans douleurs Ouvrage de première classe seulement

Dr J.-A. Ernest Daigle, B. C. D.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dentiers le même jour sur engagement

PRIX RAISONNABLES

SATISFACTION GARANTIE

Ouvert de 9 a.m. à 9 p.m.

119 Bourdages, St-Hyacinthe, Qué.**Téléphone 357****CHAPEAUX ROMAINS**

Feutre, Soie, Peluche, Cachemire, Paille

Catalogue envoyé gratuitement
sur demande

CHAS DESJARDINS & C^{IE}
LIMITÉE

1170, rue Saint-Denis,**MONTREAL****CUSSON & CUSSON**

VETEMENTS TOUT FAITS SUR MESURE

Les gens qui portent les vêtements "Cusson & Cusson" sont pour toutes occasions bien mis. Leur choix de lignes est indépendant de tout intermédiaire, excepté leur propre jugement et le mérite des marchandises. Vous pouvez acheter une ligne semblable avec pleine confiance.

195 RUE CASCADES,**ST-HYACINTHE, P.Q.**

Caron Freres Incorporée



Fabricants d'Insignes et d'Emblèmes
de tous genres

POUR SOCIETES RELIGIEUSES ET
FRATERNELLES
NOUVELLE ADRESSE

EDIFICE CARON,
2050 RUE BLEURY,
Coin des rues BLEURY et CONCORD, MONTREAL

LES TOMATES

VICTORIA

SONT DELICIEUSES ET SAVOUREUSES

EN VENTE CHEZ VOTRE EPICIER

Laporte, Martin Ltée.

MONTREAL

OTTAWA

DESMARAIS & ROBITAILLE Limitée

MARCHANDS D'ORNEMENTS D'EGLISE

ET

D'ARTICLES RELIGIEUX

MONTREAL

OTTAWA

31 et 33 rue Notre-Dame Ouest

121, rue Rideau

Notre maison d'Ottawa peut expédier des vins pour fins sacramentelles
dans toutes les parties de la puissance du Canada.

ORATRIX

LE LAMPION PAR EXCELLENCE

15 hrs, 10 hrs, 6 hrs.

Echantillons sur demande.

F. BAILLARGEON Ltée

32, Est rue N.-Dame

Lanc. 7336

Montréal

L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE COTE DE ST-HYACINTHE, P.Q.

donne un Cours commercial complet, bilingue et rapide. Elle prépare les garçons et les filles aux meilleures positions de bureau. Venez vous rendre compte par vous-mêmes, comment l'enseignement est donné et la discipline observée. Annuaire envoyé sur demande.

DONAT COTE, Directeur

Angle des rues Cascades et St-Denis,

St-Hyacinthe, P.Q.

THES CAFES CACAO
EPICES GELEES ESSENCES

Nos 37 années d'expérience sont une
garantie pour vous.

J. A. SIMARD & CIE.

5-7 rue St-Paul Est, Montréal
MONTREAL et NEW-YORK
Tél. Main 0103

GAUTHIER COMPAGNIE Ltée

DIRECTEURS DE FUNERAILLES

OTTAWA

733 rue Somerset Ouest

Tél. Sher. 2867

Virilité et longévité assurées
au moyen du

PULMIRACLE

préparé aux Laboratoires sous le vocable de Sainte Anne d'Auray
Près Dinan, France.

SOUFFREZ-VOUS de déminéralisation ? Votre charpente ossaire est-elle défectueuse ? Votre mémoire est-elle affaiblie ? Etes-vous rachitique ou scrofuleux ? Etes-vous surmené physiquement ou mentalement ? Le **PULMIRACLE** donnera un développement extraordinaire à votre moelle épinière et assurera à votre cerveau une vitalité toute nouvelle. Il combat avec succès les pertes blanches. Le **PULMIRACLE** remplacé avec beaucoup plus d'efficacité les piqûres ou injections hypodermiques. Il fait engraisser. Le **PULMIRACLE** se vend par série de trois boîtes de trente cachets chacune. Les trois boîtes se vendent \$3.00 et sont livrées franco de port et d'emballage, sur réception d'un mandat poste.

Téléphonez ou écrivez aujourd'hui même. Brochure envoyée gratis
sur demande.

LABORATOIRES BOTANIQUES ET MARINS
des vingt traitements de l'abbé Hamon

430 rue Ste-Hélène — Tél. Main 4025 — MONTREAL

Tél. Bureau 95

HECTOR CHARTIERCommerçant de
BOIS et CHARBON

138 RUE GIROUARD,

ST-HYACINTHE, P.Q.

ASGRAIN & HARBONNEAU
LimitéePharmaciens en GrosFabricants Chimistes — Instruments de Chirurgie
Instruments pour Dentistes.

28-30 rue St-Paul Est

MONTREAL

*DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE***ULRIC BOILEAU** LIMITÉE

ENTREPRENEURS GENERAUX

4869 rue Garnier,

MONTREAL

Tél. Main 4672

Tél. Main 7437

Bertrand, Foucher, Bélanger, Inc.

ORNEMENTS D'EGLISE

Spécialité

Tentures de Deuils et de Fêtes, -- Objets d'Art

26. rue Notre-Dame Ouest,
MONTREAL

L'OEUVRE DU NOVICIAT

des Dominicains du Canada

Pour les membres vivants. — 1° Participer à près de 5000 messes chaque jour. 2° Une messe votive du S. Rosaire tous les samedis. 3° L'Office solennel du jour et de la nuit. 4° Une messe à la mort de tout membre affilié.

Pour les membres défunts. — 1° Plus de 90,000 messes tous les ans, dites spécialement pour nos Frères et Bienfaiteurs défunts. 2° Quatre services anniversaires dans tous les couvents. 3° Une grand'messe et l'Office des Morts chaque semaine. 4° Une messe votive du S. Rosaire le samedi.

Admission. — Vivants et défunts peuvent jouir de ces avantages en considération d'un aumône de 25 SOUS par année, pour chaque personne. L'affiliation dure douze mois et peut commencer en tout temps de l'année. On peut aussi s'affilier à cette Oeuvre pour toute sa vie et après sa mort, en versant, en une seule fois, ou dans l'espace d'un an, \$15.00 pour un membre vivant, et \$10.00 pour un membre défunt.

Une prime sera expédiée à toute personne qui nous transmettra directement quatre affiliations (\$1.00) à l'Oeuvre du Noviciat. Toute zélatrice qui remplit 8 cahiers de l'Oeuvre du Noviciat, a droit à une affiliation perpétuelle, pour elle-même, ou pour la personne qu'elle nous désignera

Voici pour renseigner nos lecteurs, le tarif ordinaire des affiliations à perpétuité:

VIVANTS		DEFUNTS	
1 Affiliation	\$15.00	1 Affiliation	10.00
2 Affiliations	25.00	2 Affiliations	15.00
3 Affiliations	30.00	3 Affiliations	20.00
4 Affiliations	40.00	4 Affiliations	25.00
5 ou 6 Affiliations	50.00	5 ou 6 Affiliations	30.00

Pour chaque affiliation subséquente ajoutez cinq dollars.

Nous avons aussi de jolies cartes mortuaires avec affiliation pour 5 ans à \$1.00. 10 ans \$2.00, etc. On est prié d'indiquer en demandant ces cartes, le nom du défunt et celui de la personne qui fait l'offrande.

Cartes mortuaires, en vente au parloir de tous les Couvents des Pères Dominicains.

REVUE DOMINICAINE

des Publications de l'Année

Les ouvrages publiés par la Revue Dominicaine pendant l'année 1900 sont :

1. L'Annuaire de l'Année 1900. — 2. Le Dictionnaire de l'Année 1900. — 3. Le Répertoire de l'Année 1900.

4. Le Manuel de l'Année 1900. — 5. Le Guide de l'Année 1900. — 6. Le Catalogue de l'Année 1900.

7. Le Répertoire de l'Année 1900. — 8. Le Dictionnaire de l'Année 1900. — 9. L'Annuaire de l'Année 1900.

10. Le Manuel de l'Année 1900. — 11. Le Guide de l'Année 1900. — 12. Le Catalogue de l'Année 1900.

Titre	Nombre de pages	Prix
Annuaire de l'Année 1900	100	100
Dictionnaire de l'Année 1900	200	200
Répertoire de l'Année 1900	300	300
Manuel de l'Année 1900	400	400
Guide de l'Année 1900	500	500
Catalogue de l'Année 1900	600	600

13. Le Répertoire de l'Année 1900. — 14. Le Dictionnaire de l'Année 1900. — 15. L'Annuaire de l'Année 1900.

16. Le Manuel de l'Année 1900. — 17. Le Guide de l'Année 1900. — 18. Le Catalogue de l'Année 1900.

Où va votre argent ?

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez ?
Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez ? Il est presque toujours possible d'économiser davantage.

Ce qui compte, c'est l'épargne régulière.
Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus.

OUVREZ AUJOURD'HUI UN COMPTE D'EPARGNE

Banque Canadienne Nationale

Capital versé et réserve
\$11,000,000

Actif, plus de \$150,000,000.
\$148,702,000

SUCCURSALE à ST-HYACINTHE

E.-O. DESJARDINS, gérant

O'Reilly & Bélanger, Ltée

CHARBON et COKE

Toutes sortes

GROS et DETAIL

HUILE COMBUSTIBLE

Qualité garantie

Bureau, 53 rue Queen

Téléphones: Queen 860 et 861

O T T A W A

— 1868 —

Téléphone Est 8000

60 ans

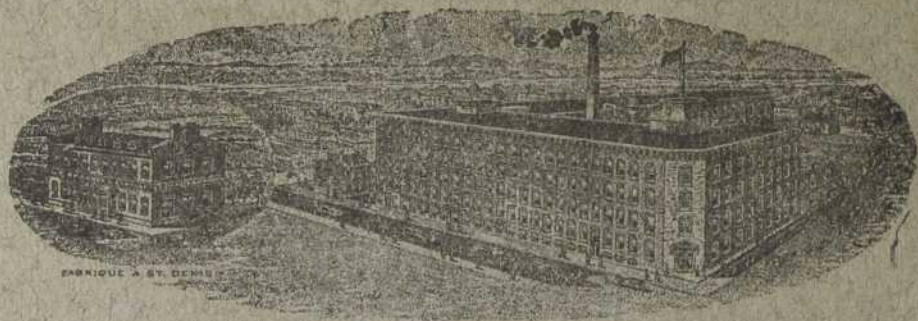
— 1928 —

au service du public

Dupuis Frères

LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny et St-Christophe
MONTREAL



L. E. CHARRON & COMPAGNIE

FABRICANTS DE VETEMENTS

Habits, Pardessus, Paletots, Uniformes

Attention spéciale aux commandes reçues des communautés.

RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE, P.Q.

Capital Trust Corporation

Limitée

10 Metcalfe, Ottawa, Canada.

Capital Autorisé: \$2,000,000.00

Intérêt payé sur dépôts: 4% et 5%

Spécialité: Prêts aux Institutions Religieuses

CONSULTEZ-NOUS LORSQUE VOUS DESIREZ EMPRUNTER

Imprimée par

ADJ. MENARD, 987, boulevard Saint-Laurent

Tél. Lancaster 1907

MONTREAL